



TURENNE INVESTISSEMENT
RAPPORT ANNUEL
31 DECEMBRE 2015





LE MOT DU GERANT



Madame, Monsieur, Chers actionnaires,

Après une année 2014 marquée par trois cessions majeures, 2015 s'est inscrite sous le signe de la consolidation. Turenne Investissement a également mis cet exercice à profit pour renforcer l'attractivité de son véhicule pour les investisseurs, à travers son transfert sur le marché réglementé d'Euronext et le versement d'un premier dividende.

Transfert sur le compartiment C d'Euronext. Notre transfert sur le compartiment C d'Euronext le 12 juin 2015 a marqué une nouvelle étape dans la vie boursière de Turenne Investissement. Cette opération offre notamment désormais la possibilité à un plus grand nombre d'investisseurs de nous rejoindre et accroît la visibilité et la liquidité des titres Turenne Investissement.

Versement d'un dividende. Le bénéfice net de 5,9 millions d'euros dégagé en 2014 suite aux cessions de Menix, Frio et Quadrimex, nous a permis de verser, le 4 juin 2015, un dividende de près d'un million d'euro, soit 0,24 euro par action, offrant un rendement de 5%. Cette démarche traduit notre volonté de redistribuer la création de valeur à nos actionnaires.

Renforcement au sein de nos participations. Poursuivant notre stratégie d'accompagnement de nos participations, nous avons investi, en mars 2015, 2,3 millions d'euros dans Bien à la Maison (« BALM »), à l'occasion de l'acquisition par ce dernier de la société Domifacile. BALM, dont nous étions actionnaires depuis 2011, s'est imposé depuis comme le deuxième acteur de l'aide à domicile en France. Nous nous sommes également renforcés dans la maison-mère de Log'S, PME spécialisée dans la logistique pour le e-commerce et la distribution, en souscrivant à des obligations convertibles à hauteur de 0,2 million d'euros, dans le cadre d'une recomposition du capital. Enfin, nous avons cédé nos parts dans la société de transformation et d'installation de produits verriers Cevino Glass, et réinvesti dans le nouveau LBO de cette dernière à hauteur de 0,6 million d'euros, toujours en poursuivant cette volonté d'accompagner sur la durée nos participations.

Consolidation de notre portefeuille hôtelier. Enfin, l'exercice 2015 a été marqué par la consolidation de notre portefeuille hôtelier, désormais composé de trois établissements, suite à notre entrée au capital de la société Louandre, propriétaire de l'hôtel Mercure Nice Centre Notre Dame, un établissement 3 étoiles de 198 chambres.

A la suite de ces opérations, l'actif net réévalué du portefeuille de participations s'élève à 34,5 millions d'euros fin 2015, soit 8,28 euros par action. Sur la base du cours de bourse de fin d'année, cela représente une décote de 44%, confirmant le potentiel de croissance important de notre valorisation boursière.

L'équipe de Turenne Investissement et moi-même continuons à œuvrer pour une meilleure reconnaissance de nos qualités par le marché et une réduction de cette décote, afin de servir au mieux les intérêts de nos actionnaires. Nous vous remercions de votre confiance,

François Lombard
Gérant



Sommaire

PRESENTATION DE TURENNE INVESTISSEMENT	6
STRATEGIE D'INVESTISSEMENT	6
TURENNE INVESTISSEMENT EN QUELQUES CHIFFRES.....	7
BILAN ANNEE 2015 & PERSPECTIVES	10
UN PORTEFEUILLE DE QUALITE ET DIVERSIFIE.....	12
SANTE.....	14
DISTRIBUTION SPECIALISEE	19
SERVICES EXTERNALISES.....	23
INDUSTRIE	26
CARNET DE L'ACTIONNAIRE	33
RAPPORT DE LA GERANCE	34
RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2015.....	56
RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	66
BILAN ACTIF	71
BILAN PASSIF	72
COMPTE DE RESULTAT	73
ANNEXES DES COMPTES ANNUELS	74
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.....	92

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE 96

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.226-10-1 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE TURENNE INVESTISSEMENT 110

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES OPERATIONS SUR LE CAPITAL PREVUES AUX RESOLUTIONS 8, 9, 10 ET 12 DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 7 JUIN 2016..... 112



PRESENTATION DE TURENNE INVESTISSEMENT

Créée en 2006, Turenne Investissement est une société de capital développement qui investit et désinvestit en direct ou en co-investissement avec les fonds allégés de Turenne Capital Partenaires ou avec d'autres fonds de capital investissement.

C'est une société en commandite par actions régie par les dispositions de l'article L. 226-1 et suivants du Code de Commerce, cotée sur Euronext à Paris depuis le 5 décembre 2006 et au compartiment C depuis le 12 juin 2015.

Turenne Investissement a opté pour le régime juridique et fiscal des SCR (Sociétés de Capital Risque), qui lui permet d'être exonérée d'impôt sur les sociétés sur la totalité des produits courants et des plus-values de cession des titres de son

portefeuille, à condition que 50% de sa situation nette comptable soit constituée de titres participatifs ou titres de capital ou donnant accès au capital d'une société de manière constante.

Quant aux actionnaires de la SCR, leur régime fiscal se veut également attractif : il permet aux personnes physiques résidentes en France de bénéficier d'une exonération totale de l'imposition des plus-values sur cession d'actions détenues depuis au moins 5 ans (sauf prélèvements sociaux, CSG/RDS) et d'une exonération totale de l'imposition des dividendes.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

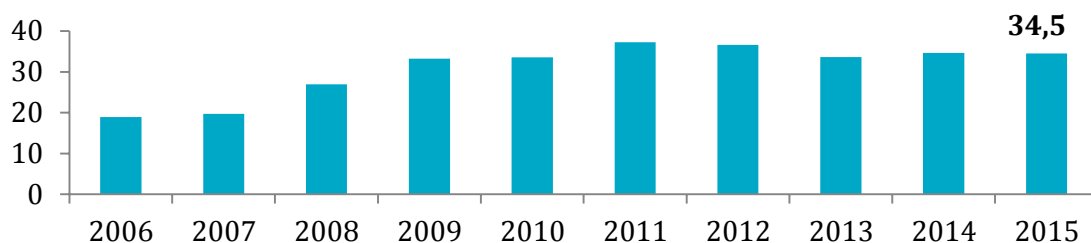
Turenne Investissement a pour vocation d'accompagner, en tant que seul investisseur ou investisseur de référence, les PME en forte croissance, essentiellement non cotées. Turenne Investissement accompagne ces entreprises au potentiel important et participe à leur développement pour qu'elles deviennent leaders dans leurs secteurs.

Turenne Investissement se positionne dans les cinq secteurs de spécialisation suivants :

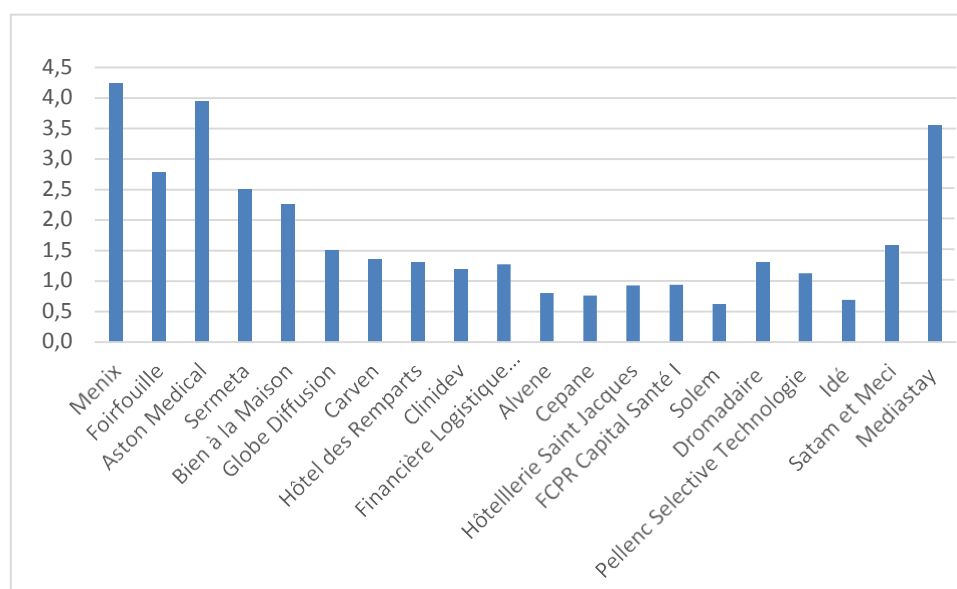
- Santé,
- Services externalisés,
- Distribution spécialisée,
- Industrie innovante et
- Hôtellerie.

TURENNE INVESTISSEMENT EN QUELQUES CHIFFRES

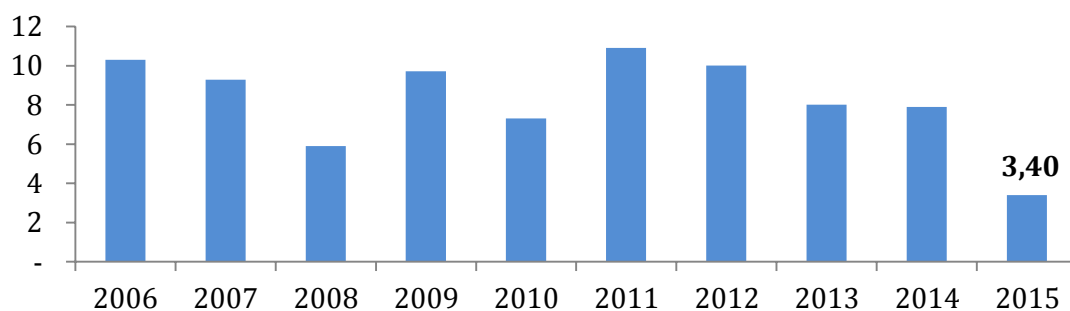
Actif Net Réévalué (ANR) : un patrimoine de 34,5¹ millions d'euros



Un portefeuille composé de 18 sociétés et 1 FCPR d'une valeur totale de 31,06 millions d'euros (ci-dessous les montants investis en M€).



Une trésorerie disponible de plus de 3,4 millions d'euros pour de nouveaux investissements



¹ Suite à une information parvenue postérieurement à la communication de l'ANR au 31 décembre 2015, celui-ci a été revu et s'élève à 34,5 M€, contre 34,7 M€ communiqués.

Présentation de l'équipe

Depuis 2014, Turenne Investissement a renforcé ses moyens propres et a recruté une chargée d'affaires. Par ailleurs, le gérant qui est passé de PDG à Président du Conseil de

Surveillance de Turenne Capital, a ainsi dégagé davantage de temps pour Turenne Investissement.



François Lombard
Gérant
ESSEC – MBA Wharton
DG d'Épargne Partenaires
Directeur Adjoint chez CDC Participations
Investisseur à la SFI (Banque Mondiale)

Mathilde Graffin
Chargé d'affaires
Diplôme de Comptabilité Gestion
Master Finance Audencia
Expériences chez Natixis CIB et AQM-Asia Quality Management à Shanghai



Conseil de Surveillance

Michel Cagnet – Président

Il a été Directeur Général de Sommer-Allibert puis de Tarkett. Il exerce actuellement des mandats d'administrateur dans plusieurs sociétés industrielles et financières. Il est notamment membre du conseil de surveillance de sociétés Belledone Développement, Ubicast, Innov8, et Demunich en France. Il a été coopté en qualité de membre du Conseil de Surveillance de Turenne Investissement en juin 2014 et nommé Président en juillet 2014.

Sabine Roux de Bézieux

Elle a démarré sa carrière dans la banque d'affaires du CCF (Crédit Commercial de France) avant de rejoindre le groupe Arthur Andersen, au sein duquel elle restera treize ans, basée à Londres et à Paris. Elle y exercera, en France comme à l'international, plusieurs métiers du conseil (audit et conseil financier, conseil en management) avant de monter la direction du développement et du marketing pour l'ensemble de métiers du groupe. De 2002 à 2012, elle dirige sa propre société de conseil, Advanceo, avant de prendre la direction générale de Notus Technologies. Elle est administrateur indépendant de deux entreprises cotées, ABC arbitrage et ANF immobilier. Elle est membre du Conseil de Surveillance de Turenne Investissement depuis juin 2014.



Christian Toulouse

Christian Toulouse a travaillé dans l'entreprise d'origine familiale Docks de France de 1973 à 1996 ; dans les dernières années il exerçait les fonctions de Vice-Président Directeur Général et de Président de la Centrale d'Achats et d'Enseignes Paridoc. Depuis 1996 et à la suite de l'OPA d'Auchan, il devient conseil d'entreprise et assure des mandats d'administrateur indépendant et de membre de comité stratégique ou d'investissement auprès de gérants de fonds. Il est membre du Conseil de Surveillance de Turenne Investissement depuis 2006.

Yves Turquin

Auditeur financier en Grande-Bretagne et en Allemagne, a été successivement directeur général puis président du Cabinet Roger Turquin, puis président d'Interaudit. Lors du rapprochement du Cabinet Turquin, Buthurieux & Associés avec Mazars, il devient associé de Mazars et président de Mazars & Guerard Turquin, jusqu'à son départ en 1998. Présent dans divers conseils d'administration pour le Medef, il a, notamment, exercé des mandats d'administrateur, au sein du groupe Apicil-Arcil. Il a été président du groupe Ampère et président du groupe Micils, mutuelles santé, jusqu'en 1999. Il est membre du Conseil de Surveillance de Turenne Investissement depuis 2006.

Ventos SA

Représentée par Sandra Pasti, est une société de participations financières qui investit dans des sociétés cotées du secteur holding financier et agro-alimentaire et dans des sociétés non cotées du secteur immobilier en Europe. Sandra Pasti occupe la fonction de Directeur général et est membre du Conseil d'administration au sein de Ventos SA.

Ventos S.A., membre du Conseil de Surveillance de Turenne Investissement depuis 2006, est le premier actionnaire.

BILAN ANNEE 2015 & PERSPECTIVES

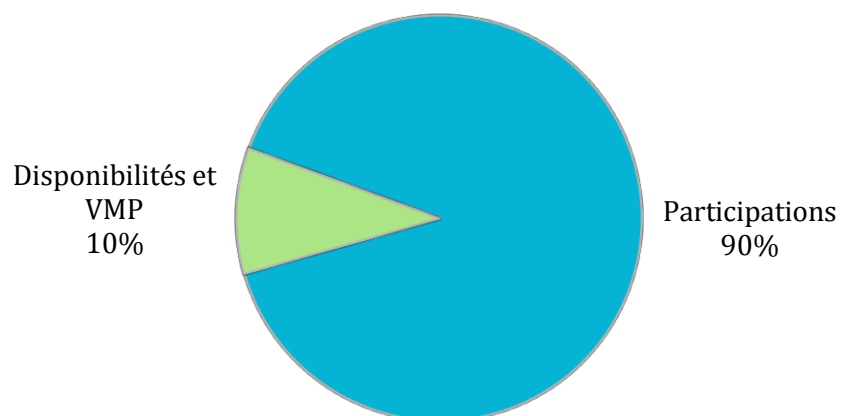


Les principaux points à retenir sont au cours de l'année 2015 sont les suivants :

- **Un actif net réévalué (ANR) de 8,28 €.** Comparé au cours de Bourse du 31 décembre 2015 (4,61 €), il en ressort une décote de 44 % ;
- **Distribution d'un dividende de 24 centimes par titre** soit un rendement de 5% ;
- **Le transfert de ses actions sur le compartiment C d'Euronext** en vue d'accroître la visibilité et la liquidité du titre le 12 juin 2015,
- **L'investissement de 2,8 millions d'euros dans Bien à la Maison (« BALM »)** afin de lui permettre de réaliser l'acquisition de la société Domifacile et de s'imposer comme le deuxième acteur de l'aide à domicile en France,
- **Investissement dans l'hôtel Mercure Nice Centre Notre Dame pour 0,9 millions d'euros** aux côtés de plusieurs co-investisseurs dont le FCPR Turenne Hôtellerie. Cet hôtel de grande qualité bénéficie d'une bonne localisation à Nice, d'une capacité d'accueil de 198 chambres ainsi que d'une piscine extérieure sur le toit de l'hôtel, d'un jardin d'intérieur et d'une terrasse panoramique, au cœur de la cinquième ville française,
- **Réinvestissement de 0,2 million d'euros en obligations convertibles dans le groupe de Log'S**, spécialisé dans la logistique,
- **Cession de sa participation au sein de la société Cevino Glass**, société de transformation et d'installation de produits verriers, située dans le département du Nord, dans le cadre d'un LBO secondaire. Cette cession permet au dirigeant de réorganiser la géographie du capital. Confiant dans le potentiel de Cevino Glass, **Turenne Investissement s'engage dans le nouveau LBO dans Cevino Glass à hauteur de 500k€**, aux côtés du dirigeant et des principaux cadres, de Nord Capital Investissement, et de plusieurs co-investisseurs.
- Enfin Turenne Investissement a procédé à la cession de ses obligations convertibles dans la société Solem, et de ses actions dans la société HPE en décembre 2015.

En 2016, Turenne Investissement compte procéder à la cession de plusieurs participations du portefeuille et profiter de sa trésorerie disponible pour continuer à accompagner le développement d'entreprises de croissance en renforçant son portefeuille de participations.

Au 31 décembre 2015, l'actif de Turenne Investissement est composé de



UN PORTEFEUILLE DE QUALITE ET DIVERSIFIE

Le portefeuille de Turenne Investissement est composé de participations dans 18 sociétés et 1 FCPR dans 5 secteurs complémentaires, pour une valorisation globale de 31 millions d'euros.

Santé

Valeur du portefeuille : 13,36 M€

Turenne Investissement gère aujourd'hui 4 participations en direct dans des sociétés dans le secteur de la santé : **Aston Médical**, concepteur et fabricant d'implants orthopédiques, le groupe **Menix** acteur spécialisé dans la conception, fabrication et commercialisation de prothèses orthopédiques et d'implants dentaires, **Clinidev**, acteur de l'hospitalisation à domicile, et **Bien à la Maison**, société d'aide à domicile. Turenne investissement détient par ailleurs une part du **FPCI Capital Santé 1**, fonds géré par Turenne Capital, dont l'objectif est d'accompagner des entreprises en développement dans les domaines des dispositifs médicaux, des soins à la personne ou des logiciels médicaux.

L'objectif de Turenne Investissement est notamment de devenir un acteur qui compte dans le financement et l'accompagnement des dirigeants de sociétés en développement du secteur de la Santé.

Services externalisés

Valeur du portefeuille : 4,14 M€

Les 3 sociétés dans le secteur des services externalisés, **Dromadaire** (e-commerce), **Globe Diffusion** (marketing terrain), et **Log-S** (logistique) ont, pour la plus part des profils à fort potentiel dans des domaines d'activité en forte croissance.

Distribution spécialisée

Valeur du portefeuille : 3,20 M€

Avec des sociétés aux secteurs aussi variés que la mode (**Carven**), le bazar discount (**La Foirfouille**) ou les hottes et plafonds filtrants pour cuisine (**Alvene**), en passant par des solutions de téléassistance (**Solem**) Turenne Investissement souhaite accompagner des entreprises à valeur ajoutée dans leur développement.

Industrie

Valeur du portefeuille : 3,76 M€

Turenne Investissement a investi dans 4 sociétés industrielles : une société réalisant du tri sélectif des déchets (**Pellenc Selective Technologies**), une autre du comptage industriel et transactionnel de produits pétroliers et d'hydrocarbures gazeux et liquides (**Groupe Countum avec les sociétés Satam et Meci**), une société spécialiste de la transformation de verre plat et la pose de vitrage (**Cepane**) ainsi que le leader mondial des échangeurs thermiques gaz à condensation en inox (**Sermeta**).

Hôtellerie

Valeur du portefeuille : 3,41 M€

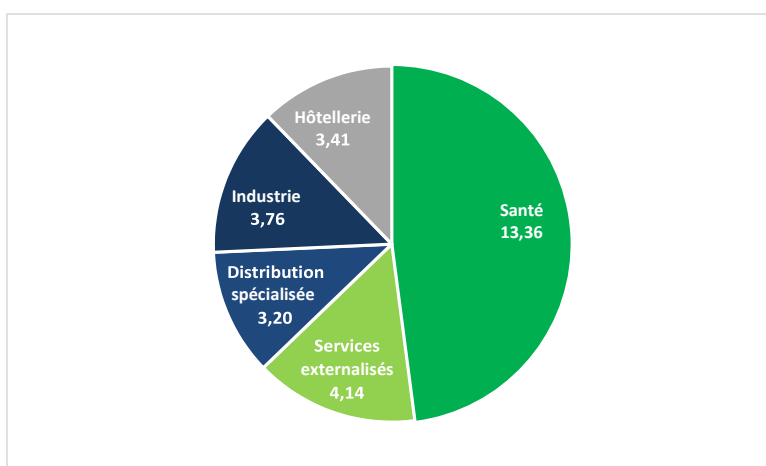
Depuis 2012, Turenne Investissement a investi dans trois hôtels. Le secteur de l'hôtellerie offre de belles perspectives de croissance. En 2012, Turenne Investissement a acquis avec d'autres investisseurs dans le même temps le fonds de commerce et les murs du **Novotel Nancy Ouest**.

En 2013, un nouvel investissement a été réalisé avec d'autres investisseurs dans le secteur au travers de l'acquisition du fonds de commerce et des murs de l'**Hôtel Mercure Metz Centre**, établissement 4 étoiles de 112 chambres auprès du groupe AccorHotels.

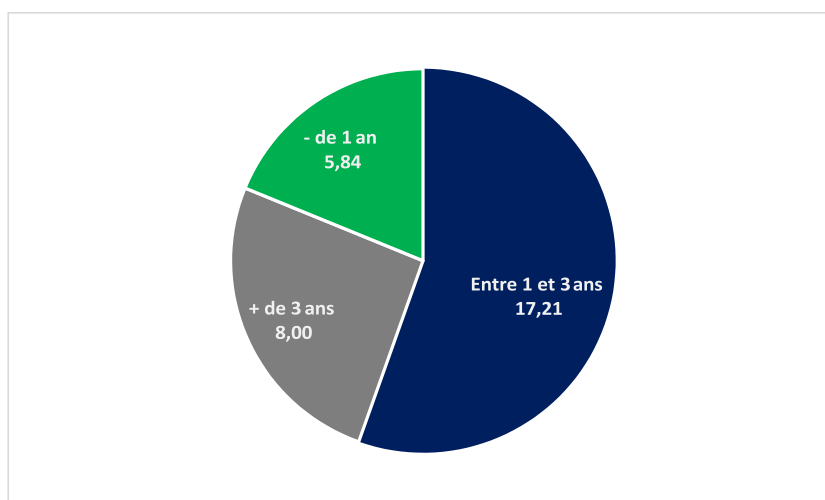
Enfin en 2015, la société a procédé à l'acquisition du **Mercure Nice Centre Notre Dame**, établissement de 4 étoiles et de 198 chambres.

Répartition du portefeuille Turenne Investissement

Répartition par secteur en M€



Répartition par durée de détention en M€





La société Aston Medical est un acteur significatif du marché de l'orthopédie en France. L'entreprise conçoit, fabrique et commercialise des implants orthopédiques d'épaule, de hanche et de genou. La capacité d'innovation de la société et les différents développements effectués ces dernières années lui permettent de disposer aujourd'hui d'une large gamme et de produits différenciant.



L'ambition de la société est d'asseoir un positionnement fort sur le marché mondial de l'épaule, qui bénéficie d'une croissance annuelle de plus de 10%. Aston Medical a notamment investi sur une solution de guide de pose personnalisé inédit pour la chirurgie de l'épaule. Cette imagerie médicale en 3D permet en effet de visualiser, avant

EN BREF

Date de création : 1999

Activité : implants orthopédiques

CA 2015 : 11,2 M€

Effectif : 56

@ : www.aston-medical.com

Montant investi : 3,89 M€

l'opération l'anatomie osseuse du patient et l'axe de perçage de l'os pour fixer le support de l'implant.

Aston a déposé trois brevets pour son innovation qui est une première mondiale s'agissant des opérations de prothèse d'épaule.

En 2014, la société a signé un contrat de distribution en Allemagne et un aux Etats-Unis. Par ailleurs, en mars 2015, la société a acquis un de ses distributeurs (CA de 1,8M€).



Le chiffre d'affaires 2015 s'élève à 11,2M€, et Aston maintient ses objectifs de croissance élevée pour 2016. Cette croissance devrait être portée par des opérations de croissances externes et par la montée en puissance des deux concepts d'épaule inversée et de double mobilité. De plus, un nouveau Directeur Commercial a été recruté début 2016 afin de porter ce développement.

FPCI Capital Santé 1



Capital Santé 1 est un FPCI de 62 M€, géré par Turenne Capital. Capital Santé 1 est dédié à l'investissement dans le secteur de la Santé. Il a pour objectif d'accompagner les dirigeants des entreprises en croissance du secteur de la Santé en investissant dans des opérations de développement des entreprises et/ou de reconfiguration de leur capital.

Au travers de tickets compris entre 2 et 8M€, le fonds cible des PME indépendantes de taille moyenne (de 10 à 100 M€ de valorisation) qui bénéficient déjà d'un modèle économique confirmé.

En 2015, le FPCI a investi au capital de deux nouvelles sociétés. Tout d'abord, en juillet 2015, il a investi au capital de la société **Sopac Medical**, spécialiste de la conception, l'assemblage et la commercialisation d'emballages plastiques pour l'industrie pharmaceutique et cosmétique. Puis en novembre, le fonds a participé à l'opération au sein de la société **JRI**, fabricant et distributeur d'appareils de mesure et d'enregistrement des grandeurs physiques (température, humidité, pression, consommation d'eau et d'électricité) pour le

EN BREF

Date de création : 2012

Activité : investissement dans des sociétés du secteur de la santé

Montant investi au 31/12: 1,275 M€

Montant appelé en février 2016 : 0,18M€

Montant restant à appeler : 1,545 M€

secteur de la Santé (45% du CA) et de l'Agroalimentaire (23% du CA).

En 2014, le fonds avait effectué trois investissements. Il est intervenu pour accompagner **Menix** aux côtés de Turenne Investissement lors de son LBO secondaire. Il a par ailleurs investi au capital de **Didactic** afin de permettre à la société de réorganiser son capital et au capital de **Stimulus** pour accompagner cet acteur reconnu et leader dans l'évaluation et la prévention des risques psycho-sociaux, le bien-être et la santé au travail.

En 2013, le FPCI Capital Santé 1 était intervenu pour accompagner la stratégie de développement de **Westlake Plastics** en apportant les ressources nécessaires au déploiement de ses activités en France et aux Etats-Unis. Le premier investissement du FPCI était un investissement au sein de la société **Clinidom** spécialisée dans la prise en charge des patients à leur domicile, en 2012.

L'objectif du Fonds Capital Santé 1 est de constituer un portefeuille de 12 à 15 sociétés diversifiées en termes de positionnement sur le secteur de la Santé.





Clinidev (holding de Clinidom) est une société spécialisée dans la prise en charge des patients à leur domicile principalement dans les domaines suivants :

- oncologie (65% de son activité)
- gériatrie (20% de l'activité)
- rééducation neurologique et orthopédique (15% de l'activité)



Le personnel médical et sanitaire de la société, disponible 24/24h et 7/7j, prend en charge le patient et coordonne les soins avec les professionnels libéraux extérieurs (infirmiers, kinésithérapeutes et auxiliaires de vie).

En octobre 2012, le fonds Capital Santé 1, géré par Turenne Capital, et Turenne

EN BREF

Date de création : 2008
Activité : soins à domicile
CA 2015 : 5,3 M€
Effectif : 21
Montant investi : 1,19 M€

Investissement ont participé avec le dirigeant à une opération visant à poursuivre le développement de la société.

Clinidom est soumise à une autorisation délivrée par l'ARS (Agence Régionale de Santé). En juillet 2014, le Ministère de la Santé a accordé à Clinidom sa demande de renouvellement d'autorisation pour cinq ans.

Grâce au renouvellement de l'autorisation, Clinidom peut à présent se développer dans un contexte serein. Ainsi au cours de l'année 2015, la société a enregistré une croissance de son chiffre d'affaires de l'ordre de 25% avec un nombre de patients moyen en charge qui a progressé de 45 à 55 patients.

La société souhaite à présent renforcer sa position en Auvergne en démarchant de nouveaux prescripteurs. Afin de dupliquer son modèle la société souhaite réaliser des opérations de croissance externe et obtenir l'autorisation d'avoir de nouveaux établissements sur d'autres territoires.



EN BREF

Date de création : 2009

Activité : implantologie médicale

CA 2015 : 60,1 M€

Effectif : 230

@ : www.serf-dediennesante.com

Montant investi : 4,2 M€

Issu du rapprochement entre SERF et Dedienné Santé en juin 2009, le Groupe MENIX est un acteur spécialisé dans la conception, fabrication et commercialisation de prothèses orthopédiques (hanche et genou) et d'implants dentaires.



En juin 2012, le Groupe MENIX a poursuivi sa stratégie de développement en réalisant une reprise des actifs de la société TEKKA, numéro deux français en implantologie dentaire. Fondée en 2000, la société TEKKA est un acteur spécialisé dans la conception et la fabrication de prothèses pour la chirurgie maxillo-faciale et des implants dentaires. La reprise de Tekka, qui a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires de 15 M€, a permis ainsi de consolider l'activité dentaire du Groupe au sein de sa filiale Global D.

C'est dans la logique d'une nouvelle étape de développement qu'une opération secondaire a été organisée en avril 2014. Turenne Investissement a alors réalisé une plus-value de 6,5 M€ (soit un multiple de 3,3 sur 5,5 ans) et un TRI de l'ordre de 26 %.

Lors de cette seconde opération, Turenne Investissement a réinvesti 4,2 M€ aux côtés de LBO Partners, du FPCI Capital Santé 1, et de Keensight Capital.

En décembre 2014, Dedienné (filiale de Menix à 100 %) a repris à la barre du Tribunal les actifs de la société Transystem (7M€ de CA dont 20 % à l'export). Basée près de Nîmes, à proximité du site de Dedienné, la société Transystem est un acteur du secteur de l'orthopédie développant une activité de conception, fabrication et commercialisation de prothèses de hanches et de genoux mais également une activité de sous-traitance et négoce de dispositifs médicaux implantables.

Enfin, fin juillet 2015, Menix a acquis OneOrtho Medical, une start-up spécialisée dans les technologies numériques et 3D appliquées au secteur des prothèses orthopédiques et implants dentaires.

Au cours de l'exercice 2015, le Groupe Menix a pu se développer grâce notamment à l'intégration de Transystem, au lancement d'une nouvelle gamme de hanches et au développement d'une nouvelle offre dans le dentaire et à l'export.

Au cours de l'exercice 2016, la société devrait connaître une croissance de l'ordre de 10% grâce notamment au développement de l'activité dentaire en France et à l'étranger et à la poursuite du développement de la gamme de hanches Symbole.



EN BREF

Date de création : 2006
Activité : services à la personne
CA BALM juin 2016 estimé: 50 M€
Effectif : environ 1500 ETP
@ : <http://www.bienalamaison.com>
Montant investi : 2,8 M€

Créée en 2006 par Pierre-Yves Chamla, la société Bien à la Maison est un prestataire privé de services à domicile pour les personnes âgées, handicapées, ou dépendantes, détenant cinquante-sept agences à travers la France, accompagnant plus de dix mille bénéficiaires.

La qualité des services réalisés par la société est garantie à la fois par l'agrément Qualité et par le certificat de qualité Qualicert.

Entre 2011 et 2014, la société est passée d'un chiffre d'affaires de 5M€ à un chiffre d'affaires de près de 30M€ notamment grâce à l'acquisition de plusieurs acteurs du secteur : SAM AREPA, DOM PLUS, VAUBAN FAMILIAL et ses trois agences localisées en Normandie.

Turenne Investissement a investi en février 2015 au capital de la société afin de permettre à Bien à la Maison d'acquérir son concurrent Domifacile, réalisant près de 15 M€ de CA.

A la suite de cette acquisition, le Groupe Bien à la Maison est passé de 6000 à plus de 10 000 bénéficiaires et couvre sept nouveaux départements. Le Groupe ainsi constitué devient ainsi le n°2 français de l'aide à domicile pour personnes dépendantes.

La société a continué sa croissance organique au cours de l'année 2015 avec l'ouverture de sept nouvelles agences dans l'est de la France principalement.



Par ailleurs, la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Avec un budget annuel de 700 M€, l'objectif est de « répondre aux attentes des personnes âgées et de leurs proches ». Pour soutenir la loi de l'adaptation de la société au vieillissement, Bien à la Maison devient un des premiers organismes d'aide à domicile à adhérer au SYNERPA (Syndicat national des Établissements et Résidences Privés pour Personnes Âgées).

DISTRIBUTION SPECIALISEE

CARVEN

EN BREF

Date de création : 1945

Activité : Couture, prêt-à-porter haut de gamme

CA 2014 : 32 M€

Effectif : 111

@ : www.carven.fr

Montant investi : 1,35 M€

Turenne Investissement a investi dans la holding du groupe Carven, pour l'accompagner dans l'acquisition de la société SAS Carven, propriétaire de la marque de prêt-à-porter Carven. Depuis sa création en 1945 par Madame Carmen de Tommaso, la maison Carven offre une vision démocratique et parisienne de la mode. Madame Carven était la première à offrir un « luxe accessible ».



Depuis 2010, la marque Carven a été relancée et connaît un grand succès tant en France qu'à l'étranger.

Carven a pu regagner assez rapidement le calendrier officiel de la haute couture et ses défilés sont très attendus par la presse et la profession.

Aujourd'hui, la griffe est présente dans plus de 55 pays et distribuée dans plus de 650 points de vente. Carven a également lancé récemment son e-shop, permettant de commander la totalité de la collection en ligne ainsi qu'un premier magasin à New York.

La maison Carven continue d'offrir un prêt-à-porter inspiré et accessible. La société poursuit son développement à l'international et ouvre des boutiques à New York et Londres (la France ne représente que 15% de l'activité totale).

Deux nouveaux directeurs artistiques : Alexis Martial et Adrien Caillaud ont succédé à Guillaume Henry en février 2015. Lors de la fashion week de mars 2016, les deux nouveaux Directeurs Artistiques ont proposé « une silhouette à mi-chemin entre



celle de la baroudeuse et de la party girl ». Cette collection a rencontré un grand succès.

Un important travail de réorganisation a été initié en 2015, notamment au siège (réduction des effectifs, diminution des budgets médias et promotions, repositionnement de l'homme).

La société repositionne ses produits en prix notamment pour en améliorer sa commercialisation.



Depuis 1984, Solem conçoit des solutions électroniques « tout-en-un » qui intègrent équipements, logiciels et interface. Solem s'est d'abord développé en créant des programmeurs d'arrosage automatique (hybrides, électroniques). L'engagement dans la recherche et l'innovation a permis à Solem de se diversifier ensuite dans d'autres marchés porteurs. Aujourd'hui, Solem est présent sur 3 secteurs différents :



- **l'irrigation** : avec plus de 4 millions de programmeurs fabriqués depuis plus de 25 ans, Solem propose une gamme complète de programmeurs destinés aux particuliers, collectivités et professionnels qui souhaitent automatiser et optimiser la gestion de l'eau.

- **la téléassistance** : face au vieillissement croissant de la population et à l'émergence de solutions qui visent à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou

EN BREF

Date de création : 1984

Activité : solutions de programmation

CA 2015 : 11,1 M€

Effectif : 79

@ : www.solem.fr

Montant investi au 31/12 : 0,43 M€

dépendantes, SOLEM a développé plusieurs dispositifs de téléassistance fixes à domicile.

- **la télégestion** : SOLEM propose différentes solutions permettant aux collaborateurs itinérants de rester en contact avec leur centre de gestion informatique pour transférer leurs données terrain.

En 2013, suite à un accord avec son principal partenaire, Solem a commencé à réaliser de nouveaux produits « irrigation connectée » sous sa marque propre. Ainsi Solem commercialise ses propres gammes de programmeurs d'irrigation : WI FI et BLUETOOTH.

Le développement des activités de Solem dans les prochaines années sera toujours le même : développement de partenariats grands comptes avec des professionnels pour des prestations destinées à des professionnels.

L'atterrissage 2015/2016 est conforme au budget et est tirée par le développement de l'activité de téléassistance et le prendre soin connecté lancé en 2015. Ce nouveau concept propose plus de design, plus d'objets connectés de santé et plus de services numériques autour de la gamme de solution d'assistance.



EN BREF

Date de création : 1975

Activité : Distribution de produits discount

CA 2015 : 157M€

Effectif : 2600

@ : lafoirfouille.fr

Montant investi : 2,78M€

En juillet 2014, Turenne Investissement a investi au sein du Groupe Foir'Fouille à l'occasion d'une opération de capital-transmission aux côtés des managers et d'investisseurs financiers (Qualium investissement, CM-CIC Capital Finance, Société Générale Capital Partenaires et Nord Capital Investissement). Turenne Investissement poursuit ainsi sa politique d'investissement sélectif dans de belles ETI (Entreprises de Taille Intermédiaires), sociétés prioritaires en France pour maintenir et créer de l'emploi, dans le cadre de sa politique plus autonome d'investissement.

Créée en 1975, La Foir'Fouille compte plus de 2 600 collaborateurs et près de 220 magasins. Ces enseignes sont situées dans les périphéries urbaines, en France ainsi qu'en Belgique et au Luxembourg.

La Foir'Fouille est une enseigne offrant une large gamme de produits de tous les jours à des prix attractifs et entretenant une relation proche de ses clients au travers de quatre univers du Bazar discount présents sous le même toit : Décoration, Maison, Pratique, Loisirs – soit environ 15 000 références par magasin.

Depuis 2012, le groupe déploie un nouveau concept de magasin. Cette rénovation porte aussi bien sur l'extérieur des magasins (enseignes, nouvelles façades) que l'intérieur (mobilier, sol, création d'une zone festive et une zone décoration).

Courant 2014, la logistique a été externalisée au groupe Log'S (également participation de Turenne Investissement). Le dépôt des stocks a ainsi été transféré à Dourges.

Le groupe Foir'Fouille poursuit sa politique de développement et d'ouverture de magasins : dix magasins ont été ouverts en 2015, et la société prévoit d'en ouvrir neuf en 2016.



Fondée en 2001, la société ALVENE, basée à Doullens en Picardie et disposant d'une antenne commerciale en Ile de France, occupe une position de leader national dans la fabrication et la commercialisation de hottes et de plafonds filtrants à destination des grandes cuisines professionnelles. La société évolue sur un marché de niche où elle occupe une position de leader national.



A l'occasion du SHIRHA 2015 (le rendez-vous mondial restauration et hôtellerie), ALVENE a présenté ses dernières nouveautés.

EN BREF

Date de création : 2001

Activité : ventilation des cuisines professionnelles

CA 2015 : 13,5 M€

Effectif : 47

@ : www.alvene.com

Montant investi : 0,80 M€

Ces innovations sont par exemple l'intégration de nouvelles matières dans les hottes haut de gamme telles que le verre ou l'inox sans trace ou encore l'incorporation à l'offre de la société de système de gestion des débits.

Dans un environnement de marché des équipements de grande cuisine ayant marqué un léger rebond en 2015, principalement tiré par l'export où Alvene est très peu présent, la société a de nouveau affiché de bonnes performances, et a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires de l'ordre de 13,5 M€.

La société va poursuivre son développement en 2016 en privilégiant les secteurs tels que l'hôtellerie, la restauration haut de gamme, les chaînes de restaurants et les restaurants inter-entreprises.

Dans un environnement de marché difficile, avec certains concurrents accusant parfois un recul marqué de leurs activités, ALVENE réussit à maintenir son activité et préserver ses marges notamment grâce à son positionnement sur les plafonds-filtrants, produit plus haut de gamme, sur mesure et intégré en général dans des chantiers souvent mieux valorisés.

SERVICES EXTERNALISES

The logo for Dromadaire, featuring the word "Dromadaire" in a white, sans-serif font on a blue rectangular background. The letter 'o' in "Dromadaire" is stylized with a yellow and orange gradient.

Dromadaire.com est le numéro un mondial des cartes de vœux virtuelles. Avec plus de 8 millions de visiteurs uniques par mois, Dromadaire.com se place largement en tête du marché en France.

Dromadaire.com propose 3 gammes de produits :

- les cartes virtuelles : le cœur de métier de la société, ces « dromacartes » se déclinent en quelques 300 thèmes qui accompagnent les internautes dans tous les moments de leur vie (mariage, naissance, anniversaire).

- les cartes papier : avec Dromapost, les internautes peuvent envoyer des cartes papier directement depuis leur ordinateur. L'utilisateur choisit parmi plusieurs centaines de modèles personnalisables, du plus classique au plus amusant. L'internaute peut insérer ses photos et son message dans le modèle choisi. La carte est livrée par la Poste le lendemain directement chez le destinataire ou à une date choisie.

La société a lancé en mai 2014 les offres cadeaux : possibilité d'ajouter un cadeau (bougie, chocolat, champagne...) à la carte papier.

EN BREF

Date de création : 1998

Activité : cartes de vœux virtuelles

CA 2015 : 2,1 M€

Effectif : 18

@ : www.dromadaire.com

Montant investi : 1,3 M€

- les cadeaux photos : nouveauté de l'année, Dromadaire.com propose des objets personnalisables avec une photo : poster, cadre photo, coque iPhone, mug, puzzle...

Par ailleurs, la société réalise du chiffre d'affaires avec ses différents modèles de publicité avec le lancement de la brandbox et la mise en place de nouveaux partenariats publicitaires avec de nombreuses marques.

Depuis sa création il y a plus de 10 ans, ce sont plus de 300 millions de « dromacartes » qui ont été envoyées.



Au cours de l'année 2015, l'activité progresse bien : +18% par rapport au chiffre d'affaires 2014. Le chiffre d'affaires est tiré par les nouveaux modèles de publicité mis en place.



EN BREF

Date de création : 2002
Activité : marketing terrain
CA 2015 : 30,5 M€
Effectif : 41
@ : www.globe-groupe.com
Montant investi : 1,50 M€

Globe Groupe est un des acteurs majeurs du street marketing et de la vente terrain : événementiel grand public (distribution d'échantillons de produits de marques), *road shows* (tournées événementielles dans des villes françaises pour des marques comme Renault ou La Vache qui Rit) et diffusion de presse gratuite.

Globe Groupe conseille, imagine, produit et réalise, en proposant des concepts toujours innovants. Ses clients sont les grands groupes de communication et de la distribution, les grandes marques, la presse gratuite ou les grands hebdomadaires.



Globe Groupe a racheté Elite Promotion, une agence allemande en 2014. Cette acquisition permet à l'agence intégrée hors média d'entamer son implantation européenne, conformément à la stratégie d'internationalisation de son dirigeant Jérémy Dahan. Son objectif est dans un

premier temps d'accroître les revenus de cette nouvelle filiale afin de tirer parti du marché local, en s'appuyant sur un portefeuille clients comptant déjà plusieurs références de qualité. L'agence Elite Promotion basée à Francfort, s'appuie sur une quinzaine de collaborateurs et génère 3 M€ de chiffre d'affaires lors de son acquisition. Elite Promotion compte parmi ses clients de grands comptes internationaux.

La société se renforce en recrutant de nouveaux talents. Ainsi, Globe a mis en place un partenariat avec une personne de l'univers du Luxe et de la Beauté afin de développer ce secteur. De plus, la société renforce sa direction commerciale en recrutant une Directrice du Développement Grands Comptes. Enfin, pour accompagner ses clients dans l'élaboration de dispositifs d'activation toujours plus inédits et créatifs, Globe recrute un nouveau Directeur de Création.

Fort de 30 M€ de revenus en 2015, Globe Groupe maintient des objectifs de croissance élevés pour 2016. Cette croissance pourrait notamment s'appuyer sur d'autres croissances externes à l'international et sur le développement des principaux grands comptes.

Début 2016 la société a lancé un nouveau site internet adapté à chaque internaute.



Créateur de solutions logistiques

EN BREF

Date de création : 2002

Activité : logistique

CA 2015 : 68M€

Effectif : 650

@ : www.logistique-grimonprez.com

Montant investi : 1,08 M€

Créé en 2002 à Anzin près de Valenciennes, par Franck Grimonprez, Log'S (ex-Logistique Grimonprez) s'est érigé en géant de la logistique au nord de Paris, exploitant, sur 21 sites en France, 600 000 mètres carrés d'entrepôts.



La société vient de créer, à Lauwin-Planque près de Douai, un entrepôt de 30.000 mètres carrés, extensible à 36.000 mètres carrés. Log'S, dont le chiffre d'affaires est passé de 46 à 60 millions d'euros entre 2012 et 2015 - atteignant les 650 salariés - vise une croissance de 30 % cette année grâce à la mise en place de nouveaux contrats signés début 2015.

Travaillant au départ essentiellement pour l'industrie automobile et la distribution textile, la société a su coller à l'explosion, ces vingt dernières années, des nouveaux modes de distribution et plus particulièrement du e-commerce. La métropole lilloise, berceau de la vente à distance, concentre ainsi les sièges sociaux de la quinzaine de sociétés de distribution du groupe Mulliez, de Leroy Merlin à Boulanger en passant par Kiabi, Norauto ou Decathlon qui se sont déployées, en France comme à l'étranger.

Avec ses 3 divisions, e-commerce, retail, et services & industries, le logisticien fait aussi

bien de la préparation de commandes pour Vertbaudet ou Auchan.fr, que la gestion des conteneurs de La Redoute arrivant sur Flag, sa plate-forme au bord du canal de l'Escaut, près de Valenciennes. Celle-ci est aussi dotée d'un embranchement sur le réseau ferroviaire, d'un port sec desservant les principaux ports d'Europe du Nord.

Courant 2014, Log's a décroché de nouveaux contrats logistiques comme Electro Dépôt, et la Foir'Fouille.

Tout début 2015, Log's a démarré le contrat logistique avec le groupe Movitex (marques Daxon et Balsamik.fr) et a racheté l'ancien site de préparation de commandes, basé sur la commune de Leers, à l'est de Lille. A cette occasion, Log's a repris les 200 salariés du site. Un contrat de 9 ans a été signé entre les deux sociétés.

Pour réduire le coût à la pièce, la société va saturer l'outil de production et intégrer, sur le site de Leers, aux côtés de Movitex, d'autres clients, dans les secteurs du textile ou du bricolage. Par ailleurs, sur le poste transport, Franck Grimonprez promet à son client de générer 10 % d'économies en mutualisant ses flux avec ceux des enseignes Vertbaudet, Somewhere, Cyrillus, Okaidi, Obaibi et Jacadi, également clientes...

Dans le cadre de la sortie d'un actionnaire minoritaire, Turenne Investissement a récemment réinvesti.

INDUSTRIE

Le Kap Verre



CEPANE

Turenne Investissement a participé, en mars 2012, à la transmission du groupe Le Kap Verre, créé en 1996 par Messieurs Lemeunier et Kap, à Cevino Glass dirigé par Monsieur Thierry Gautier. Le groupe Le Kap Verre est un spécialiste de la transformation de verre plat et de la pose de vitrage à destination des particuliers, des professionnels, notamment les artisans poseurs et les industriels.



Un mois après, en avril 2012, Cevino Glass a repris les Miroiteries Dubrulle, également présentes dans les métiers du verre plat. Monsieur Thierry Gautier a déclaré à cette occasion : « *Soucieux de préserver tous les atouts des Miroiteries Dubrulle qui ont fait la réussite de l'entreprise, nous serons également attentifs à cultiver un fort esprit groupe et une*

EN BREF

Date de création : 1996

Activité : transformation du verre plat

CA 2015 atterrissage : 20,9 M€

Effectif : 150

@ : www.lekapverre.fr et

www.miroiteriesdubrulle.com

Montant investi : 0,5 M€

volonté de développement sur l'ensemble du nord de la France ».

Cette reprise a permis de créer un groupe leader dans le nord de la France dans le domaine de la transformation du verre plat et de la pose de vitrage, avec près de 10 sites d'exploitations situés en Picardie, Haute-Normandie, et dans le Nord Pas de Calais (sur le littoral boulonnais et dunkerquois, ainsi qu'en métropole lilloise).

Fin juillet 2015, Cevino Glass a réorganisé son capital avec l'entrée de nouveaux investisseurs financiers et de ses cadres aux côtés du dirigeant, Thierry Gauthier, de Turenne Investissement et Nord Capital Investissement, déjà partenaires. A l'occasion de cette opération, Turenne Investissement a réinvesti dans la nouvelle opération un montant de 500k€.

Début octobre 2015, le groupe a fait l'acquisition du fonds de commerce dans les Yvelines afin de se développer en Ile de France. D'autres cibles sont à l'étude.



EN BREF

Date de création : 2001

Activité : tri sélectif des déchets

CA 2015 : 26 M€

Effectif : 127

@ : www.pellencst.com

Montant investi : 1,13 M€

Pellenc Selective Technologies conçoit, assemble et commercialise des machines de tri sélectif de déchets et de nombreux types de matériaux. Avec des investissements de recherche très importants, Pellenc Selective Technologies trouve des solutions toujours plus efficaces au tri des déchets et les étend à d'autres applications.

L'activité principale de la société est le recyclage des emballages ménagers et industriels. Les technologies de l'optique constituent l'axe central autour duquel Pellenc Selective Technologies développe ses applications en matière de tri automatique.

Les machines développées par la société



répondent aux besoins de recyclage et à la revalorisation industrielle des déchets des différents marchés (ménagers ou municipaux, industriels et commerciaux, construction et démolition).

La société dispose d'un parc installé très significatif de plus de 1.000 machines dans le monde.

La société a conclu des accords avec les grands opérateurs français : « *Nous avons désormais une usine industrielle, les grands groupes comme Paprec, Suez, nous font confiance* », souligne le PDG, Jean Henin.

L'élargissement des consignes de tri aux barquettes et aux films plastiques, à l'ordre du jour en France également, implique la modernisation des centres de tri, qui passe par le tri optique. Pour l'entreprise, qui a développé les outils répondant aux nouveaux objectifs de tri, ce sont des marchés qui s'ouvrent.

L'international représente aujourd'hui 70 % du chiffre d'affaires. La société qui a fêté ses 15 ans en 2015 a réalisé 20% de croissance cette année.

« *Nous équipons en ce moment le plus grand centre de tri d'Italie, bientôt inauguré à Naples, et le plus grand centre du Japon, dans la région de Toyama.* » complète le dirigeant. La société s'est dotée d'un nouveau centre technologique de 1 000 m² dont elle complète actuellement l'équipement, avec des machines innovantes et deux lignes de tests pour le recyclage des papiers et des bouteilles.



EN BREF

Date de création : 1993

Activité : Production d'échangeurs thermiques en inox pour chaudières gaz à condensation

CA 2015 : 185 M€

Effectif : 494

@ : www.sermeta.com

Montant investi : 2,50 M€

Créé en 1993, Sermeta est le leader mondial des échangeurs thermiques en inox pour chaudières gaz à condensation. La société se positionne sur deux types d'applications : chauffage et eau chaude sanitaire. L'entreprise, qui possède deux usines à Morlaix (Finistère) et à Lannion (Côtes-d'Armor), produit 1,5 million d'échangeurs thermiques par an. Fournissant les principaux fabricants de chaudières à gaz, Sermeta adresse aussi bien le marché final résidentiel (75% du CA) que le marché final professionnel (19% du CA). Exportant près de 95% de sa production, la société s'appuie sur une gamme de produits innovante (protégée par des brevets). Les échangeurs fabriqués par Sermeta assurent une diminution des émissions de polluants dans l'atmosphère de plus de 30 % et une réduction significative du coût énergétique pour l'utilisateur final. Le parc installé dans le monde est composé de 12 millions d'échangeurs.

En juin 2014, le dirigeant-fondateur de Sermeta, Joseph LE MER, reprend le contrôle majoritaire de sa société dans le cadre d'un LBO secondaire aux côtés du management,

de Bpifrance, d'Arkéa Capital Partenaire et d'un pool de co-investisseurs emmenés par le Crédit Agricole (dont Turenne Investissement). Cette opération acte la sortie de Carlyle, entré en 2010 lors d'un LBO majoritaire (65%).

La mise en œuvre de la réglementation ERP en septembre 2015 commence à avoir des effets sur la croissance des volumes. En effet, cette norme fait basculer la production des chaudières classiques actuelles atmosphériques en chaudières à condensation.



Enfin, la société se développe sur de nouveaux marchés : par exemple le Groupe poursuit son action de prospection en Chine.

Ainsi, en 2016, Sermeta prévoit de produire environ 2 millions d'échangeurs.

Le Groupe Countum est un spécialiste du comptage des hydrocarbures de la production à la distribution pour les plus grandes sociétés pétrolières nationales et internationales. Depuis 2009, le groupe réunit les deux sociétés Satam et Meci. Leur complémentarité et leur richesse d'expérience font de ce groupe un partenaire privilégié dans le domaine du comptage des hydrocarbures liquides et gazeux, avec des clients comme GDF-SUEZ, GRDF, Total, Exxon ou encore Shell.

Expert en métrologie des fluides carburants, Countum développe, fabrique, commercialise, maintient et rénove les systèmes de comptage destinés à la chaîne logistique des hydrocarbures. Les groupes de comptage sont fabriqués en France et sont utilisés dans les dépôts pétroliers, sur les camions citernes et les avitailleurs pour les opérations de chargement, déchargements, transferts, mélange et additivation.

Countum est également fournisseur de solutions clé en main pour dépôts pétroliers, incluant la supervision de l'installation complète. La société dispose d'un large réseau de distribution assurant une présence de l'entreprise dans 55 pays.

EN BREF

Date de création : 2008

Activité : comptage d'hydrocarbure

CA 2015 : 18,8 M€

Effectif : 130

@ : www.satam.eu et www.meci.fr

Montant investi : 1,59 M€

Leader en qualité sur le marché français des solutions de comptage transactionnel dans le secteur du gaz, Countum est positionnée sur 3 activités :

- la conception de produits : calculateur de comptage transactionnel liquide, enregistreurs de données, densimètres,...
- l'offre de solutions : applications produits (logiciels), études, conception et réalisation de systèmes, rénovation, optimisation d'installations de comptage existantes, engineering
- la prestation de services : interventions, SAV, métrologie légale, support technique,...

La société dispose d'un réseau international de 16 agents et distributeurs présents dans 15 pays. 86% des ventes sont réalisées en Europe, avec une forte implantation sur le marché français. Elle est très présente aussi en Afrique et au Moyen-Orient.

L'année 2015-2016 a été marquée par de beaux succès commerciaux, avec des contrats à l'international en partenariat avec de grands groupes industriels. En 2016, les résultats des deux sociétés filiales Satam et Meci devraient être stables.

HOTELLERIE



En 2012, Turenne Investissement et les fonds gérés par Turenne Capital, accompagnés par FSI Régions, ont procédé à l'acquisition du fonds de commerce et des murs de l'hôtel **Novotel Nancy**, établissement 4 étoiles.



L'acquisition auprès du groupe ACCORHOTELS en décembre 2012 a été réalisée dans le cadre d'un contrat de management et incluait notamment la réalisation d'importants travaux de rénovation. Ces travaux ont été financés par un crédit-bail immobilier et une dette moyen terme.

La rénovation complète de l'établissement (travaux des chambres, des salles de réunion et de l'accueil) a été terminée en juillet 2014.

EN BREF

Activité : hôtellerie et restauration

CA 2015 : 4,6 M€

@ : www.turenne-hotellerie.com

Montant investi : 0,92 M€

Une soirée d'inauguration des nouveaux espaces a eu lieu en septembre 2014.

Les retours clients sur les nouvelles chambres et les espaces généraux sont très bons.

La commercialisation d'un nouveau concept de restauration, le Gourmet Bar, a reçu un accueil positif de la part des clients.

Cet hôtel 4 étoiles, se situe à 5 km du centre-ville de Nancy, à proximité des principaux axes routiers. Idéalement situé pour un voyage d'affaires ou de loisirs, cet hôtel propose 119 chambres confortables, une jolie terrasse et une piscine extérieure.

L'hôtel dispose aussi de 400 m² d'espaces modulables pour les réunions de travail ou de famille, d'un restaurant et d'un bar.

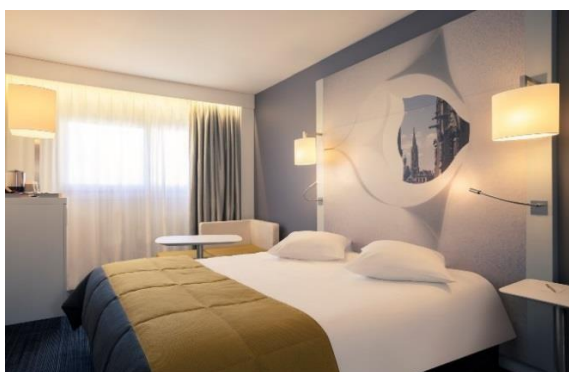
Sur l'année 2015 le chiffre d'affaires progresse de 14% par rapport à l'année dernière. L'établissement a été classé 1er Novotel de France en 2014 sur tout le réseau Novotel (indicateur de qualité « NPS : Net Promoter Score »).





L'hôtel **Mercure Metz Centre** est un hôtel restaurant 4 étoiles de 112 chambres.

L'acquisition en décembre 2013 a été réalisée dans le cadre d'un contrat de management avec le groupe ACCORHOTELS et incluait comme pour le Novotel Nancy, la réalisation de la rénovation complète de l'établissement. Les 112 chambres sont désormais rénovées. Les travaux des salles de réunions ont été réalisés au cours de l'été 2015 et les travaux de l'accueil, du bar, et du restaurant ont été terminés en mars 2016. La soirée d'inauguration des nouveaux espaces aura lieu fin avril 2016.



L'hôtel bénéficie d'un bon emplacement dans le centre de Metz. Tout proche de la gare et situé respectivement à 4 et 5 kms du Technopôle (450 entreprises, 4 000 salariés) et du Parc des Expositions de Metz Métropole (55 000 m² de surface d'exposition, auditorium de 605 places,

EN BREF

Activité : hôtellerie
CA 2015 : 3,1 M€
@ : www.turenne-hotellerie.com
Montant investi : 1,30 M€

salles modulables de 1 145 places, espace de restauration de 600 couverts et parking de 5 000 places), l'hôtel Mercure Metz Centre séduit tout particulièrement une clientèle « Individuels Affaires ».

De plus, l'hôtel dispose de trois salles de conférence modulables pour les séminaires d'entreprises ou les réunions professionnelles avec une capacité d'accueil maximale de 180 personnes.

Par ailleurs, se trouvant en plein cœur du Metz historique (à quelques pas du Centre Pompidou, du Musée de la Cour d'Or, de la Cathédrale Saint Etienne et de l'Arsenal), il est également adapté à une clientèle familiale ou touristique.

L'hôtel dispose d'un restaurant d'une capacité de 55 couverts, le « Ô 29 » qui propose une cuisine française traditionnelle dans une carte de qualité définie par AccorHotels. Le restaurant dispose d'une entrée individuelle, et d'une terrasse d'été.

L'hôtel dispose aussi d'un bar, « l'Atelier des Vins » qui offre un vaste choix de grands vins.

Sur l'année 2015 le chiffre d'affaires est en hausse de 20% par rapport à celui de l'année dernière.



EN BREF

Activité : hôtellerie

CA 2015 : 5,6 M€

@ : www.turenne-hotellerie.com

Montant investi : 0,95 M€

L'hôtel **Mercure Nice Centre Notre Dame** est un hôtel 4 étoiles de 198 chambres.

L'acquisition en juillet 2015 a été réalisée dans le cadre d'un contrat de management avec le groupe ACCORHOTELS et inclut comme pour les deux autres hôtels du portefeuille, la réalisation d'importants travaux de rénovation : à savoir la rénovation complète de l'établissement.

D'octobre 2015 à avril 2016, une première tranche de travaux est réalisée concernant la rénovation des 198 chambres, des salles de bains, du bar-lounge et de la piscine. Ces travaux permettent de rénover en profondeur le bar lounge panoramique, les terrasses extérieures et l'espace piscine en rooftop afin de proposer des services à forte valeur ajoutée (solarium, fitness, jacuzzis). Ces espaces, entièrement repensés et modernisés, accueilleront de nouveau les clients à partir de mi-avril 2016.

Une deuxième tranche de travaux aura lieu au dernier trimestre 2016 et concernera les deux salles de réunion, l'accueil et la réception ainsi que la salle petit-déjeuner.



Cet établissement est caractérisé par son emplacement en plein centre-ville de Nice, avec une accessibilité facile (gare et tramway à proximité, parking public sous l'hôtel). Au-delà de sa localisation idéale, ses atouts principaux sont son bar panoramique en étage élevé, sa piscine en rooftop, sa grande capacité (198 chambres) et son jardin intérieur de 2000 m².

La particularité de cet établissement réside dans son mix clientèle, à forte proportion loisirs (72% de la clientèle) et avec une prépondérance de voyageurs internationaux (75%).



Sur l'année 2015 le chiffre d'affaires est en hausse de 5% par rapport à celui de l'année dernière.

Le budget 2016 prévoit une hausse du chiffre d'affaires de 10%.

CARNET DE L'ACTIONNAIRE

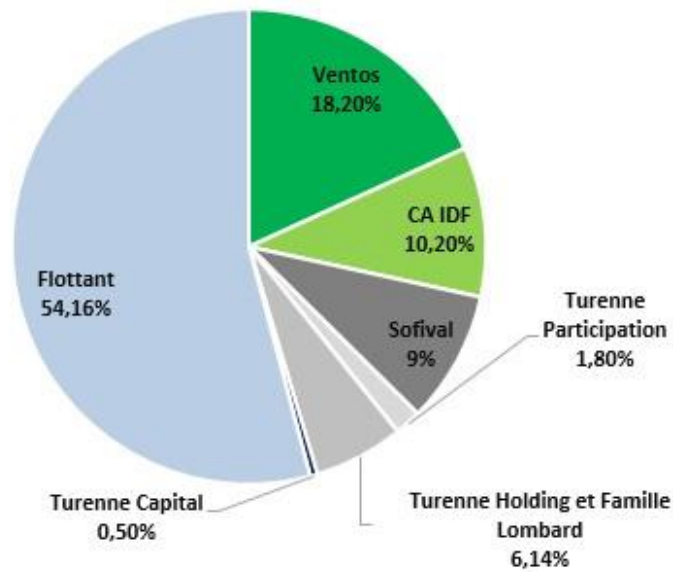
Turenne Investissement

Marché : Alternext

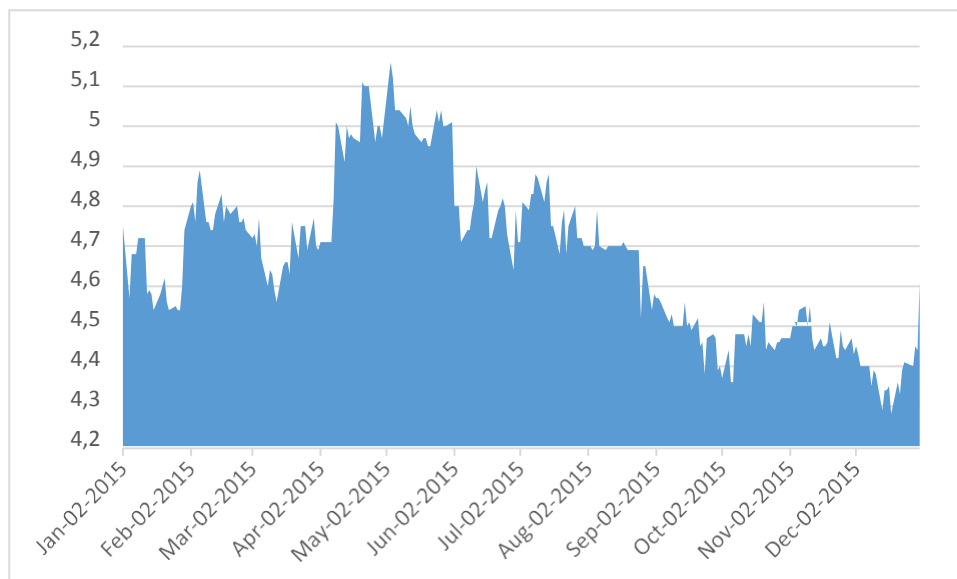
Code ISIN : FR0010395681

Nombre de titres : 4 166 466

Répartition du capital



Evolution du cours de bourse du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015





RAPPORT DE LA GERANCE

RAPPORT DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DELIBERANT A TITRE ORDINAIRE ET A TITRE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 7 JUIN 2016

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte à l'effet principalement :

- de vous rendre compte de l'activité, de la situation et des perspectives de votre Société ;
- de vous présenter les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015 qui sont soumis à votre approbation ;

Parmi les documents mis à votre disposition, le document d'Assemblée Générale inclut, avec le texte des résolutions qui seront soumises à votre approbation, les différents rapports qui doivent vous être présentés :

- le présent rapport de la Gérance sur la gestion de la Société,
- le rapport de votre Conseil de Surveillance,
- les rapports de vos Commissaires aux Comptes.

Nous développerons dans les lignes qui suivent les principales données financières, l'évolution de nos activités et leurs perspectives, ainsi que la présentation des résolutions qui sont soumises à votre approbation.

1- Les principales données financières de l'exercice 2015

Turenne Investissement a poursuivi la gestion stratégique de son portefeuille au cours de l'année 2015, dont voici les éléments marquants :

- la distribution d'un premier dividende de 0,24 € par action, offrant un rendement de 5%, en juillet 2015 : la société prévoit de continuer cette politique de distribution de dividendes ;
- trois investissements réalisés au cours de l'exercice (Bien à la Maison, Log'S, Hôtel Mercure Nice Centre Notre Dame) ainsi qu'une cession (Cevino Glass) suivi d'un réinvestissement, portant le portefeuille à 19 participations ;
- le transfert des actions de Turenne Investissement d'Alternext vers le Compartiment C du marché réglementé d'Euronext Paris ;
- un actif net réévalué (ANR) de 8,28 € par action (progression de 3% par rapport à l'ANR 2014) ;

2- Situation de la société et perspectives d'avenir

➤ Stabilité de la valeur des actifs en portefeuille

L'actif net réévalué (ANR) de Turenne Investissement est resté stable sur 2015, malgré la distribution d'un dividende de 0,24 € représentant 1 million d'euros.

Au 31 décembre 2015, l'actif net réévalué (ANR) de Turenne Investissement s'élève à 34,49 millions d'euros (part des commanditaires), soit 8,28 € par action à comparer avec une valeur de 34,55 millions d'euros (8,29 € par action) au 31 décembre 2014, soit une progression de près de 3% compte-tenu de la distribution.

Au 31 décembre 2015, l'Actif Net Réévalué de Turenne Investissement est composé de :

- Actifs financiers (18 sociétés et 1 FPCI) : 31,07 M€, soit 90 % du portefeuille ;
- Disponibilités et valeurs mobilières de placement : 3,42 M€ placés dans des fonds monétaires et obligataires, soit 10 % du portefeuille.

➤ Quatre opérations réalisées en 2015

Après une année 2014 marquée par trois cessions, dont deux majeures (Menix et Quadrimex), ayant représenté près de 7,5 millions d'euros de plus-values cumulées, en 2015 Turenne Investissement a favorisé les investissements, en réinvestissant une partie de ses produits de cession lors de 4 opérations.

Au premier semestre, Turenne Investissement a ainsi investi 2,8 millions d'euros dans Bien à la Maison (« BALM »), à l'occasion de l'acquisition par ce dernier de la société Domifacile, qui s'est imposée depuis comme le deuxième acteur de l'aide à domicile en France.

Turenne Investissement s'est également renforcé dans la maison-mère de **Log'S**, PME spécialisée dans la logistique pour le e-commerce et la distribution, en souscrivant à des obligations convertibles à hauteur de 0,2 million d'euros, dans le cadre d'une reconstitution du capital.

Au second semestre, la Société a par ailleurs signé une nouvelle acquisition en entrant au capital de la société Louandre, propriétaire de l'**hôtel Mercure Nice Centre Notre Dame** (198 chambres), renforçant ainsi son portefeuille hôtelier, désormais composé de 3 établissements.

Enfin, Turenne Investissement a cédé sa participation dans la société de transformation et d'installation de produits verriers **Cevino Glass**, et a réinvesti dans le nouveau LBO de cette dernière à hauteur de 0,6 million d'euros, aux côtés du dirigeant, des principaux cadres, de Nord Capital Investissement, et de plusieurs co-investisseurs.

➤ Le portefeuille au 31 décembre 2015 est constitué de 19 sociétés de croissance sur des secteurs porteurs et 1 FPCI :

Les actifs financiers de Turenne Investissement sont répartis au sein de 18 sociétés et 1 FCPR dans des secteurs stratégiques :

Santé :

- *Bien à la Maison*, un des acteurs leaders français indépendants de l'aide à domicile ;

- *Aston Medical*, concepteur et fabricant d'implants orthopédiques pour l'épaule, la hanche et le genou ;
- *Menix (Dedienne Santé, Serf et Global D)*, nouveau leader français de l'implantologie médicale (hanche, genou et kits ancillaires) grâce à la reprise des actifs de la société Tekka;
- *Clinidev*, hospitalisation à domicile ;
- FCPR Capital Santé I, FCPR géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de la santé.

Services externalisés :

- *Dromadaire*, spécialiste de l'envoi de cartes de vœux sur Internet ;
- *Globe Diffusion*, spécialiste du marketing terrain ;
- *Log-S*, spécialiste des solutions logistiques e-commerce et retail ;

Distribution spécialisée :

- *Carven*, distributeur de prêt-à-porter sous la marque Carven ;
- *Alvène* : leader français de la fabrication et commercialisation des hottes et plafonds filtrants pour cuisine ;
- *Solem*, spécialiste de la production de programmeurs pour l'irrigation et de boîtiers pour la téléassistance ;
- *La Foir'Fouille*, leader français de la distribution de produits à prix discount.

Industrie :

- *Cepane/Cevino Glass (Le Kap Verre et les Miroiteries Dubrulle)*, spécialiste de la transformation de verre plat et la pose de vitrage.
- *Sermeta*, leader mondial des échangeurs thermiques en inox pour chaudières gaz à condensation.
- *Pellenc Selective Technologies*, un des leaders mondiaux du tri sélectif des déchets ;
- *Countum*, leader français du comptage industriel et transactionnel de produits pétroliers ainsi que d'hydrocarbures gazeux et liquides via Satam et Meci ;

Hôtellerie :

- *Novotel Nancy Ouest*, établissement 4 étoiles sous contrat de management avec le Groupe Accor ;
- *Mercure Metz centre*, établissement 4 étoiles sous contrat de management avec le Groupe Accor ;
- *Mercure Nice Notre Dame*, établissement de 198 chambres.

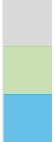
Vous trouverez en **Annexe 1** les informations requises par les articles L 233-6 et L 233-7 du Code de Commerce, concernant les passages de seuil définis par l'article L 247-1 du même code.

➤ **Règles de co-investissements :**

Turenne Investissement a vocation à investir de manière autonome en direct, conformément à sa politique d'investissement.

Néanmoins, la Société pourra co-investir avec Turenne Capital Partenaires et Nord Capital Partenaires dans les cas suivants :

- (i) Co-investissement avec des fonds professionnels de capital investissement réservés aux investisseurs institutionnels (les « FPCI Allégés ») gérés par TCP ou NCP, sous réserve des



priorités d'investissement décrits dans les politiques d'investissement des règlements de ces fonds d'investissement,

(ii) Co-investissement avec des fonds d'investissement de proximité (les « FIP »), et fonds commun de placement dans l'innovation (les « FCPI ») dans des sociétés dans lesquelles des FIP ou FCPI sont déjà actionnaires et qui ne peuvent plus réinvestir dans les sociétés en question pour des raisons de ratios d'investissement, de durée de vie, etc.

2-1 Autres événements importants survenus en 2015

Par ailleurs, l'exercice 2015 a été marqué en juin par le transfert des actions de Turenne Investissement d'Alternext vers le Compartiment C du marché réglementé d'Euronext Paris, notamment en vue d'accroître la visibilité et la liquidité des titres de la Société.

2-2 Evénements importants survenus depuis le 31 décembre 2015

En avril 2016, Turenne Investissement a réalisé la cession de sa participation dans Solem et a réinvesti 1 million d'euros aux côtés de MBO Partenaires au cours d'une nouvelle opération.

2-3 Perspectives de développement

En 2016, Turenne Investissement compte notamment profiter de ses 3,4 millions de trésorerie disponible pour continuer à accompagner le développement d'entreprises de croissance tout en renforçant son portefeuille de participations. Par ailleurs, la société souhaite réaliser plusieurs cessions de sociétés en portefeuille.

Dans ce contexte favorable et grâce aux plus-values de cession, Turenne Investissement proposera le versement d'un dividende de 24 centimes par action à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le 7 juin prochain.

2-4 Prévisions ou estimations de bénéfice

Compte tenu de la nature de ses activités, et de la forte dépendance de ses résultats au rythme et au montant des cessions de participations effectuées, la Société n'envisage pas de faire de prévision ou d'estimation de bénéfice.

2-5 Politique de communication financière

La Société publie un avis financier et un communiqué de presse sur l'évolution de l'Actif Net Réévalué chaque trimestre. Chaque opération significative d'investissement ou de désinvestissement donne lieu à un communiqué de presse.

Elle effectue une communication plus complète à l'occasion des clôtures semestrielles et organise également une réunion d'information par an ouverte aux analystes et investisseurs ainsi qu'à la presse.

Toutes les informations concernant le portefeuille et les résultats de la Société sont diffusées sur son site Internet : www.turenne-investissement.com.

2-6 Activités de la société en matière de recherche et développement

Turenne Investissement n'a pas d'activité en matière de recherche et développement.

3- Informations financières

3-1 Bilan

Le total du bilan au 31 décembre 2015 s'élève à 32 014 923 €.

L'Actif du bilan comprend 25 722 554 € de titres immobilisés de l'activité du portefeuille (TIAP), 663 664 € de prêts, 2 071 260 € d'autres titres, 52 598 € d'autres immobilisations financières, 15 595 € de créances, 3 441 616 € de disponibilités et 47 636 € de charges constatées d'avance.

Le passif du bilan se compose de 31 866 750 € de capitaux propres et de 148 173 € de dettes fournisseurs, autres dettes et comptes rattachés.

Les dettes fournisseurs sont à moins de 30 jours.

Dettes échues	0€
Dettes à échoir inférieures à 30 jours	144 750 €
Total des dettes fournisseurs au 31 décembre 2015	144 750 €

Aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes ni aux méthodes comptables.

3-2 Compte de résultat

Compte tenu de son activité spécifique, la Société n'affiche pas de chiffre d'affaires en 2015.

Suite aux cessions de participations et aux différentes provisions comptabilisées au cours de l'année 2015, le **résultat net** de Turenne Investissement ressort à **461 884 €** à comparer à un bénéfice de 5 923 907 € pour l'exercice 2014. Ce résultat correspond au montant des plus-values réalisées, déduction faite des charges d'exploitation et des charges financières (provisions) supportées sur l'année. Les frais généraux de l'exercice sont en augmentation compte-tenu des frais liés au transfert de la société sur Euronext.

Les produits financiers d'un montant de **2 821 500 €** sont composés de la reprise des provisions sur les titres des sociétés HPE et CENA, suite à leur sortie de l'actif, des intérêts des obligations et des avances en compte courant accordées aux sociétés du portefeuille ainsi que des plus-values générées par les placements de trésorerie.

Les charges financières d'un montant de **301 370 €** correspondent aux provisions comptabilisées pour la dépréciation des titres de la société Augustine Animations et des intérêts des comptes courants Countum.

On notera que la réglementation comptable n'autorise, à ce jour, que la comptabilisation des provisions sur titres, pas celle des plus-values latentes.

Le résultat exceptionnel s'élève à **- 942 404 €**, il provient principalement de la plus-value réalisée suite à la cession des titres de la société Cevino Glass, diminué des moins-values constatées suite à la sortie de l'actif des titres HPE et CENA.

Le résultat net se décompose en :

en €	2015	2014
Résultat des opérations en revenus	1 404 289 €	- 1 588 626 €
Résultat des opérations en capital	- 942 404 €	7 512 534 €
Résultat Net	461 884 €	5 923 907 €

Turenne Investissement proposera le versement d'un dividende de 24 centimes par action à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le 7 juin prochain.

4- Evolution du cours de Bourse

4-1 Evolution du nombre d'actions

Turenne Investissement a été transféré en juin 2015 sur le Compartiment C du marché règlementé d'Euronext Paris. Le capital social de Turenne Investissement s'élève depuis le 18 décembre 2012 à 10 416 165,00 €, il est divisé en 4 166 466 actions de 2,50 € de valeur nominale.

4-2 Evolution du cours de l'action

Le cours de Bourse de Turenne Investissement a diminué de 2,95 % au cours de l'année 2015.

Le cours moyen au cours de l'année 2015 s'établit à 4,67 €, avec un plus haut de 5,16 € atteint le 4 mai 2015, et un plus bas de 4,28 € le 18 décembre 2015.

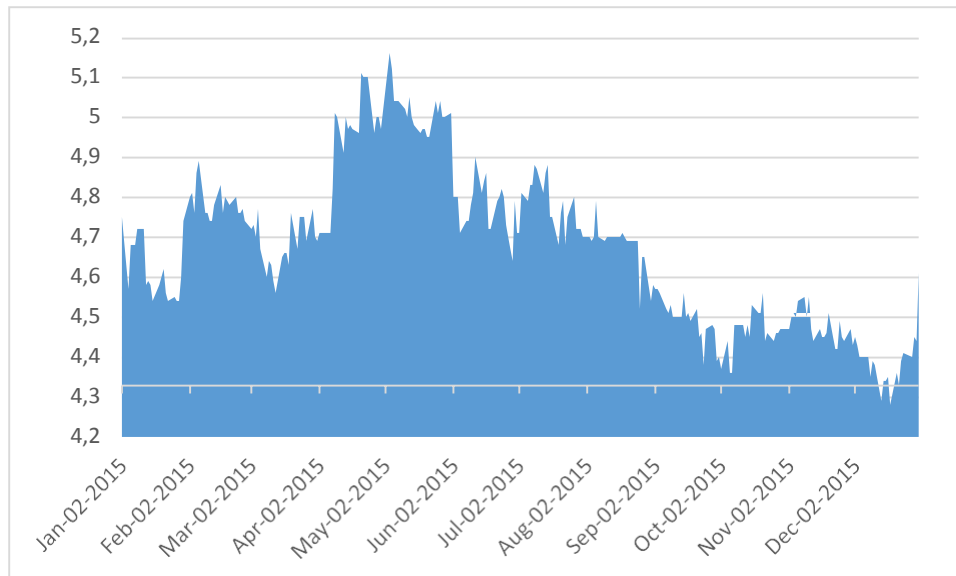
Le volume moyen des échanges (2 040 titres quotidien) représente 0,05 % du capital. Au total, les transactions ont atteint 520 113 titres au cours de l'année 2015, soit 12,5 % du capital.

Par ailleurs le cours de bourse affichait une décote par rapport à l'ANR de 44,3 % au 31 décembre 2015.

Evolution du cours des actions Turenne Investissement sur la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 (source Euronext) :

	Le + haut	Le + bas	Quantité
Cours	5,16	4,28	866 681

	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Cours	4,61 €	4,75€



5- Actionnariat

☒ Franchissement de seuil

En application des articles L. 233-7 et suivants du Code de Commerce, nous vous informons qu'aucun seuil n'a été franchi au cours de l'exercice 2015.

➤ Actionnariat salariés

En application de l'article L. 225-102 du Code de commerce concernant l'état de la participation des salariés au capital social, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice, aucune action de la Société faisant l'objet d'une gestion collective n'était détenue par le personnel de la Société.

6- Versement du dividende 2015


L'Assemblée Générale du 21 mai 2015 a voté le versement d'un dividende au titre de l'exercice 2014 d'un montant de 1 003 375 €.

7- Article 39-4 du Code Général des Impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons que la Société n'a engagé aucune dépense non déductible du résultat fiscal au sens de l'article 39-4 dudit Code au cours de l'exercice écoulé.

8- Affectation des résultats proposés par le Conseil de Surveillance

Le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2015 se traduit par un profit de 461 884 €. Augmenté du report bénéficiaire de 1 733 309 € et après affectation de 23 095€ au poste de réserve légale, le bénéfice distribuable s'élève à 2 172 098 €.



Il est proposé d'affecter 3 187 € au poste Report à nouveau, 1 094 090 € au poste Autres Réserves et de verser un dividende statutaire de 74 869 euros aux Associés Commandités et un dividende de 999 952 euros aux Associés Commanditaires.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'un dividende de 1 003 375 € a été payé au titre de l'exercice 2014, dont 3 423 € aux associés commandités.

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

9- Attribution de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance

Il est proposé l'attribution d'une somme de 48 000 € à titre de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2016. Il a été distribué au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015, une enveloppe de jetons de présence de 48 000 €.

10- Conventions réglementées

Nous vous informons qu'il existe une convention relevant de l'article L.226-10 du Code de Commerce, à savoir :

- Le contrat de co-investissement entre la Société et Turenne Capital Partenaires et ses avenants.

11- Organes sociaux et contrôle de la société

La liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance figure en Annexe III du rapport de la gérance.

Le mandat d'un membre du Conseil de Surveillance vient à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire annuelle devant statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2015.

Il s'agit du mandat de Ventos SA représenté par Sandra Pasti.

Il vous est proposé de le reconduire dans sa fonction, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

12- Accroissement des ressources de la société

Au 31 décembre 2015, les disponibilités de Turenne Investissement se montent à 3 441 616 €, hors intérêts courus sur créances.

Conformément à l'application des articles L 255-129-1 et L 255-129-2, nous vous informons que la Gérance dispose d'une délégation accordée par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juin 2014 pour effectuer, dans les 26 mois, des augmentations de capital ne pouvant excéder 30 millions d'euros.

13- Liquidité du titre

Un programme de rachat de ses actions par la Société dans le but exclusif d'assurer la liquidité ou d'animer le marché du titre a été autorisé par l'assemblée générale du 30 septembre 2008. Ce programme est limité à 10% du nombre des actions composant le capital social de la Société.

Depuis octobre 2008, la société Turenne Investissement a confié à Invest Securities la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions. Ce contrat a notamment pour objectif de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres ainsi que d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché.

Ce Contrat a été établi conformément aux dispositions prévues par le cadre juridique en vigueur, et plus particulièrement aux dispositions du Règlement européen (CE) 2273/2003 du 22 décembre 2003 portant modalités d'application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003 en ce qui concerne les dérogations prévues pour les programmes de rachat et la stabilisation d'instruments financiers, aux dispositions des articles L. 225-209-1 et suivants du Code de Commerce, aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et de la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 1er octobre 2008.

Ce Contrat est également conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) en date du 23 septembre 2008.

Un montant de 300 000 € maximum a été alloué à ce contrat de liquidité lors de sa signature le 13 octobre 2008 ; au 31 décembre 2015, 115 000 € y avaient été affectés.

Les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la date du 31 décembre 2015 :

- Nombre d'actions : 18 883
- Solde en espèce du compte de liquidité : 52 598,37 €

Le bilan de ce programme pour l'année 2015 est le suivant :

	quantité	Montant (€)	Prix moyen (€)
Achat	30 273	141 311,29	4,67
Vente	36 831	175 933,50	4,78

Ces transactions se traduisent par un gain de 24 649 € pour Turenne Investissement depuis la mise en œuvre de ce contrat de liquidité.

14- Organes d'administration de Direction et de Direction Générale

14-1 Rappel des règles générales de fonctionnement de la Société

La société Turenne Investissement est une société en commandite par actions. A ce titre, la Société comprend deux catégories d'associés :

- des associés commandités, qui répondent solidairement et indéfiniment du passif social ;
- des associés commanditaires, qui ont la qualité d'actionnaires et dont la responsabilité est limitée au montant de leurs apports. Les associés commanditaires doivent s'abstenir de s'immiscer dans la gestion interne de la Société. Les associés commanditaires élisent un Conseil de surveillance qui exerce le contrôle permanent de la Société.

Compte tenu de l'existence de deux catégories d'associés, les décisions collectives exigent la double consultation des associés commanditaires réunis en assemblée générale et des associés commandités, soit en assemblée, soit par consultation écrite. Les décisions ne sont valablement prises que si elles ont été valablement adoptées par chaque catégorie d'associés, commanditaires d'une part, commandités d'autre part.

Un ou plusieurs gérants, choisis parmi les associés commandités ou étrangers à la Société sont choisis pour diriger la Société. Le ou les premiers gérants sont désignés statutairement. La nomination ou la révocation des gérants est de la compétence exclusive des associés commandités (article 8.1 des statuts).

Le Gérant dispose pour sa part des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

14-2 Gérants, commandités, Conseil de Surveillance et membres de la Direction

➤ **Gérants et commandités**

L'administration de Turenne Investissement est confiée à un gérant, la société Altur Gestion, dont les associés sont Turenne Holding et François Lombard.

Les associés commandités sont :

- Altur Gestion, société par actions simplifiée au capital de 1000 €, dont le siège social est situé 9 rue de Téhéran - 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 491 560 512 RCS Paris.
- Turenne Participations SAS, société par actions simplifiée, au capital de 300 000 € dont le siège social est situé 9 rue de Téhéran - 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 491 560 009 RCS Paris.

➤ **Altur Gestion**

Altur Gestion n'exerce aucun mandat social, autre que celui de Gérant de la Société.

Altur Gestion a pour objet social :

- d'être associé commandité de la Société,
- de détenir éventuellement une participation en qualité de commanditaire dans la Société, et
- la prise de participation dans toutes sociétés civiles ou commerciales, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres, de droits sociaux ou d'obligations convertibles ou non, de fusion, d'alliance ou autrement.

➤ **Turenne Participations SAS**

Turenne Participations SAS a pour Président M. François Lombard.

Son capital est détenu par Turenne Capital et les membres de l'équipe de gestion.

Turenne Participations SAS a pour objet social :

- d'être associé commandité de la Société,
- de détenir éventuellement une participation (en qualité de commanditaire) dans la Société, et

- la prise de participation dans toutes sociétés civiles ou commerciales, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres, de droits sociaux ou d'obligations convertibles ou non, de fusion, d'alliance ou autrement,

Turenne Participations n'exerce aucun mandat social.

➤ **Déclarations relatives aux commandités**

A la connaissance de la Société :

- aucun commandité n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- aucun commandité n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ;
- aucun commandité n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années ; et
- aucun commandité n'a été empêché par un Tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

➤ **Conseil de surveillance**

Turenne Investissement s'est doté d'un Conseil de Surveillance, composé de cinq membres.

Les membres en sont les suivants :

- Michel Cognet (Président du Conseil de Surveillance)
- Yves Turquin
- Christian Toulouse
- Sabine Roux de Bézieux
- Ventos SA représenté par Sandra Pasti

Le Conseil de Surveillance a pour mission d'examiner périodiquement et au moins une fois par an les questions relatives à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit.

Cet examen conduira notamment le Conseil de Surveillance à :

- faire le point sur la composition et les modalités de fonctionnement du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit et plus généralement sur toute question relative à la gouvernance d'entreprise ;
- vérifier que les questions stratégiques sont convenablement préparées et débattues ;
- évaluer l'efficacité du Conseil de Surveillance dans son ensemble et la contribution effective de ses membres individuels aux travaux de celui-ci ;
- examiner les modalités de fixation et d'attribution des jetons de présence ;
- examiner par ailleurs les candidatures éventuelles à un mandat de membre du Conseil de Surveillance ;
- examiner toutes les dispositions à prendre en vue d'assurer, le cas échéant, la succession du président du Conseil de Surveillance ;
- examiner toutes questions relatives aux droits et obligations des membres du Conseil de Surveillance.



M. Michel Cognet

Il a été Directeur Général de Sommer-Allibert puis de Tarkett. Il exerce actuellement des mandats d'administrateur dans plusieurs sociétés industrielles et financières. Il est notamment membre du conseil de surveillance des sociétés Belledone Développement, Ubicast, Innov8, et Demunich en France. Il a été coopté en qualité de membre du Conseil de Surveillance de Turenne Investissement en juin 2014 et nommé Président en juillet 2014.

Mme Sabine Roux de Bezieux a démarré sa carrière dans la banque d'affaires du CCF (Crédit Commercial de France) avant de rejoindre le groupe Arthur Andersen, au sein duquel elle restera treize ans, basée à Londres et à Paris. Elle y exercera, en France comme à l'international, plusieurs métiers du conseil (audit et conseil financier, conseil en management) avant de monter la direction du développement et du marketing pour l'ensemble de métiers du groupe. De 2002 à 2012, elle dirige sa propre société de conseil, Advanceo, avant de prendre la direction générale de Notus Technologies. Elle est administrateur indépendant de deux autres entreprises cotées, ABC arbitrage et ANF immobilier. Elle est membre du Conseil de Surveillance de Turenne Investissement depuis juin 2014.

M. Christian Toulouse, a travaillé dans l'entreprise d'origine familiale Docks de France de 1973 à 1996 ; dans les dernières années il exerçait les fonctions de Vice-Président Directeur Général et de Président de la Centrale d'Achats et d'Enseignes Paridoc. Depuis 1996 et à la suite de l'OPA d'Auchan, il devient conseil d'entreprise et assure des mandats d'administrateur indépendant et de membre de comité stratégique ou d'investissement auprès de gérants de fonds. Il est membre du Conseil de Surveillance de Turenne Investissement depuis 2006.

M. Yves Turquin est diplômé de l'EM Lyon, d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes. Après avoir été auditeur financier en Grande-Bretagne et en Allemagne, il a été successivement directeur général puis président du Cabinet Roger Turquin, puis président du groupe international d'audit et de conseil, Interaudit. Lors du rapprochement du Cabinet Turquin, Buthurieux & Associés avec le groupe Mazars, il est devenu associé de Mazars et président de Mazars & Guerard Turquin, jusqu'à son départ en 1998.

Présent dans divers conseils d'administration pour le Medef, il a, notamment, exercé des mandats d'administrateur, au sein du groupe Apicil-Arcil, institutions de retraite et de prévoyance, comme président de la commission financière et du comité d'audit. Il a été président du groupe Ampère et président du groupe Micils, mutuelles santé, jusqu'en 1999.

Ventos SA, représentée par Sandra Pasti, est une société de participations financières qui investit dans des sociétés cotées du secteur holding financier et agro-alimentaire et dans des sociétés non cotées du secteur immobilier en Europe. Sandra Pasti occupe la fonction de Directeur général et est membre du Conseil d'administration au sein de Ventos SA.

Ventos S.A., membre du Conseil de Surveillance de Turenne Investissement depuis 2006, est le premier actionnaire.

➤ **Déclarations relatives aux membres du Conseil de Surveillance**

A la connaissance de la Société :

- il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil de surveillance de la Société ;
- aucun membre du Conseil de surveillance n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- aucun membre du Conseil de surveillance n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ;
- aucun membre du Conseil de surveillance n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années ; et
- aucun membre du Conseil de surveillance n'a été empêché par un Tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

➤ **Autres personnes intervenant dans la gestion de la Société**

Altur Gestion, Gérant de la Société, a conclu une convention de conseil avec TCP.

A ce titre, plusieurs investissements et prises de participations sont sélectionnés, analysés, proposés et suivis par TCP.

➤ **Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance de la direction générale**

Il est rappelé que la Société investit avec certains fonds gérés par TCP, société dont François Lombard est un des principaux actionnaires à travers une holding.

Les conflits d'intérêts potentiels pouvant résulter de cette situation sont couverts par le contrat de co-investissement et son avenant qui est conforme à la charte de l'AFIC. Les intérêts des Fonds et de la Société sont « alignés » au maximum dans le sens où leurs prix de revient/ de cession sont identiques. Les différentes dérogations prévues dans le contrat de co-investissement ont pour principal objectif de régler certains cas particuliers (ratio à respecter, durée du fonds ...)

Il est à noter que ce contrat de co-investissement a été approuvé par le conseil de surveillance de la Société en date du 6 octobre 2006 et en 2015. De plus, quand des dérogations sont mises en œuvre par le Gérant dans le cadre du co-investissement, le conseil de surveillance de la Société en est informé.

Il n'existe pas d'autres conflits d'intérêts potentiels. Il est précisé qu'il n'existe pas de conflit d'intérêt dans le cadre du calcul de la rémunération du gérant, dans la mesure où cette rémunération est calculée sur les capitaux propres et non l'actif net comptable réévalué. En effet, les capitaux propres ne tiennent pas compte des plus-values latentes, seules sont comptabilisées les plus-values réalisées ou provenant d'opérations de restructuration : échange de titres, fusion. Quant aux dividendes dus aux commandités, ils sont calculés uniquement sur les plus-values réalisées.

Aucun associé commandité n'est présent au Conseil de Surveillance.

Concernant les gérants, commandités, membres du conseil de surveillance et membres de la direction, il n'existe aucune restriction concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital de la Société.

Le Comité d'Audit

Le Conseil de Surveillance de la société a par ailleurs :

- nommé un Comité d'Audit qui exerce sa mission d'assistance à la Gérance sur l'arrêté des comptes semestriels et les situations trimestrielles d'Actif Net réévalué ;
- adopté un règlement intérieur et un code de déontologie contenant les règles de bonne conduite et de déontologie applicable à ses membres.

➤ Le Déontologue

Le Conseil de Surveillance a désigné en qualité de déontologue M. Philippe Tardy-Joubert.

Le déontologue a pour mission de participer à la rédaction des procédures et des règles et de veiller à ce qu'elles soient en permanence adaptées aux situations. Il devra s'assurer du respect ou de l'application de l'ensemble des règles au sein du Code de Déontologie.

Il a également pour missions de prévenir et, si nécessaire, d'arbitrer, les conflits de toute nature pouvant survenir au sein de la société ou entre cette dernière et toute personne, entreprise ou entité avec laquelle elle entretient des relations, dont notamment les sociétés du portefeuille et les co-investisseurs.

Le déontologue peut ainsi être saisi par tout moyen y compris verbalement, par toute personne dirigeante ou actionnaire de la société.

➤ Le Comité des rémunérations

Turenne Investissement n'employant aucun salarié, il n'a pas été créé de comité des rémunérations.

15- Rémunération des mandataires sociaux, de la gérance et liste des mandats et fonctions exercées

L'article L 225-102-1 du Code de Commerce (loi n° 2001-420 du 15 mai 2001, dite loi NRE) prévoit la mention au Rapport de la Gérance de la rémunération des mandataires sociaux et la liste des mandats et fonctions exercés.

Ni la Société, ni aucune de ses filiales ne rémunère les mandataires sociaux autrement que par l'attribution des jetons de présence votés par l'Assemblée.

Les montants versés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015 ont été les suivants :

- Monsieur Michel Cognet (Président du Conseil et membre du Comité) : 16 000 €
- Monsieur Yves Turquin (membre du Conseil et Président du Comité d'audit) : 11 000 €
- Madame Sabine Roux de Bezieux (membre du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit) : 9000€
- Monsieur Christian Toulouse (membre du Conseil) : 6 000 €
- Ventos SA représenté par Madame Sandra Pasti (membre du Conseil) : 6 000 €

La rémunération du gérant Altur Gestion SAS pour l'année 2015 est calculée suivant l'article 8.5 des statuts.

Selon les statuts, les honoraires du gérant Altur Gestion SAS pour l'année 2015 auraient dû s'élever à 761 097,16 € TTC.

Néanmoins, les statuts stipulent qu'un pourcentage du montant de tous honoraires, jetons de présence et commissions perçus par la gérance ou par la société Turenne Capital (la « Société de Conseil ») dans le cadre de transactions concernant des actifs de Turenne Investissement et de ceux versés par les sociétés du portefeuille vient en diminution de la rémunération de la gérance.

Pour l'exercice 2015, ce montant s'élève à 64 915,55 €.

Il est également précisé qu'en cas d'investissement dans des fonds gérés ou conseillés par Turenne Capital, la quote part des frais de gestion appliquée à la participation détenue par Turenne Investissement, sera déduite de la commission de gestion prélevée par Altur Gestion SAS.

Pour l'exercice 2015, ce montant s'élève à 60 000 € au titre de l'investissement dans le FPCI Capital Santé 1.

Le montant net des honoraires de la gérance a donc été de 636 181,61 € TTC.

16- Opérations sur les titres Turenne Investissement réalisés par les dirigeants

Le nombre de titres détenu par les dirigeants au 31 décembre 2015 sont les suivants :

➤ Dirigeants

	Nombre de titres détenus au 31/12/2015	Nombre de titres détenus au 31/12/2014
François Lombard (en direct ou via des sociétés apparentées)	325 812	302 501
Turenne Participations	74 484	74 484

➤ Membres du Conseil de Surveillance

	Nombre de titres détenus au 31/12/2015	Nombre de titres détenus au 31/12/2014
Michel Cognet	2900	1 800
Yves Turquin	5 004	5 004
Christian Toulouse	1 201	1 201
Sabine Roux de Bézieux	1000	0
Ventos SA	758 797	758 797

17- Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat

La société est constituée sous forme de Société en Commandite par Actions. Elle ne peut donc pas faire objet d'une Offre Publique d'Achat entraînant la prise de contrôle par un actionnaire commanditaire majoritaire. Les articles 8.1 et 8.2 des statuts stipulent que la nomination et la révocation du gérant est de la compétence exclusive des associés commandités.

18- Renouvellement des différentes autorisations financières données à votre gérance

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, vous trouverez en annexe au présent rapport un tableau récapitulant les délégations données à votre gérance, en cours de validité, et l'utilisation qui en a été faite au cours de l'exercice écoulé.

19- Modification de la dénomination sociale

Enfin, il vous sera également proposé de modifier la dénomination de la Société pour adopter celle de : « ALTUR INVESTISSEMENT ».

Si vous adoptez ladite proposition, il conviendra de modifier corrélativement l'article 2 des statuts relatif à la dénomination sociale.

20- Modification de l'article 8.1 des statuts de la société relatif à la nomination des Gérants

Nous vous rappelons la gérance de la Société est assumée par la société ALTUR GESTION (anciennement dénommé TCP GERANCE I), Gérant statutaire.

Compte-tenu du changement de dénomination sociale de la société ALTUR GESTION, il conviendrait de modifier à l'article 8.1 des statuts de la société afin de mettre à jour la dénomination sociale du Gérant statutaire.

Par ailleurs, nous vous proposons de profiter de cette modification afin (i) d'harmoniser certaines dispositions relatives à la gérance avec celles du Conseil de Surveillance, et (ii) de mettre à jour le 4ème paragraphe de l'article 8.1 des statuts de la Société.

L'article 8.1 serait rédigé, comme suit :

« 8.1 Nomination des Gérants

La Société est administrée par un ou plusieurs Gérants, personnes physiques ou morales, associés commandités ou étrangers à la Société.

Le Gérant statutaire est ALTUR GESTION

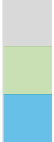
Au cours de l'existence de la Société, la nomination de tout Gérant est de la compétence exclusive des associés commandités.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Gérant est fixée à 75 ans. Lorsqu'un Gérant atteint l'âge de 75 ans, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui suit immédiatement cet anniversaire.

La durée du mandat du ou des Gérants est indéterminée. »

*

* *



Il va maintenant être procédé à la présentation des rapports spéciaux de la Gérance puis à celle des rapports du Conseil de Surveillance, de son Président et, enfin, à la présentation des différents rapports de vos Commissaires aux comptes.

Les éléments contenus dans ces différents rapports ainsi que ceux figurant dans les rapports de votre Gérance, dont le Document de Référence, nous paraissent suffisants pour que vous puissiez vous faire une opinion complète sur la situation et l'activité de votre Société durant l'exercice écoulé ainsi que sur les décisions qu'il vous est proposé d'adopter.

Les résolutions qui seront ensuite soumises à vos suffrages reflètent exactement les termes de ces différents rapports et nous paraissent conformes à l'intérêt de votre Société.

Nous vous invitons en conséquence à y donner une suite favorable et vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

La Gérance

Annexe I au rapport de la gérance : Tableau des résultats et autres éléments des 5 derniers exercices

	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
Capital en fin d'exercice					
Capital social	11 708 665	10 416 165	10 416 165	10 416 165	10 416 165
Nombre d'actions ordinaires	4 683 466	4 166 466	4 166 466	4 166 466	4 166 466
Nombre d'actions à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
Opérations et résultat					
Chiffres d'affaires (HT)					
Résultat avant impôts, participations, dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 501 074	3 825 062	-665 809	7 371 445	763 191
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés					
Résultat après impôts, participations, dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 664 435	7 481	-2 968 825	5 923 907	461 884
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0,74	0,92	-0,16	1,77	0,18
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0,57	0	-0,71	1,42	0,11
Dividende attribué				0,24	0,24*
Personnel					
Effectif moyen des salariés					
Montant de la masse salariale					
Montant des sommes versées en avantages sociaux					

* Un nouveau dividende sera proposé en Assemblée Générale de 24 centimes par action au titre de l'exercice 2015.

Annexe II au rapport de la gérance - Prises de participation ou de contrôle au cours de l'exercice 2015

Société	Siège Social	Forme et objet social	Le nombre de titres détenus (donnant accès au capital)	Prix de revient	Conditions financières particulières
Bien à la Maison	20-24 rue Jacques Ibert 92300 Levallois Perret	SAS – Aide à domicile	104 159 actions 167 487 OC	1 057 214 € 1 699 993 €	
Cepane Glass	7 rue de la Cruppe 59650 Villeneuve d'Ascq	SAS – Façonnage et transformation du verre plat	183 143 actions 315 328 OC	183 143 € 315 328 €	
Hôtel Louandre	9 rue de Téhéran 75008 Paris	SAS – Hôtels et hébergement similaire	791 667 actions	950 000 €	
Financière Logistique Grimonprez	2 rue du Calvaire 59 811 Lesquin	SAS – Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	192 379 OC	192 379 €	

Annexe III au rapport de la gérance - Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Prénom, nom, âge, adresse professionnelle	Mandat et durée du mandat	Autres mandats et fonctions exercées en dehors de la Société
<p>Michel Cognet, 67 ans, 9 rue de Téhéran, 75008 Paris</p>	<p>Président du Conseil de surveillance Date de fin de mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016</p>	<ul style="list-style-type: none"> - JNMC consulting Sarl : gérant - Ubicast : Président du Comité de Surveillance - Belledone Développement : membre du Comité de Surveillance - Innov 8 : Membre du Conseil de Surveillance - Demunich : membre du Conseil de Surveillance - Azulis Capital : membre du Conseil de Surveillance (VP) - Turenne Capital : membre du Comité de Surveillance - Renaissance Corporate : Président
<p>Christian Toulouse, 69 ans, 9 rue de Téhéran, 75008 Paris</p>	<p>Membre du Conseil de surveillance Date de fin de mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Président de la SAS Christian Toulouse Participation (CHTP) - Administrateur de la SA Jacques Bollinger (SJB) - Administrateur de la SA Bordeaux Loire et Champagne Diffusion (BLD) - Membre du comité de surveillance de Pleiade Investissement - Membre du comité de surveillance de Pleiade Venture
<p>Yves Turquin, 73 ans, 9 rue de Téhéran, 75008 Paris</p>	<p>Membre du Conseil de surveillance Date de fin de mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur ISF Capital Développement 2015

<p>Sabine Roux de Bézieux, 50 ans</p>	<p>Membre du Conseil de surveillance</p> <p>Date de fin de mandat :</p> <p>AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général de Notus Technologies - SAS (502 580 822 R.C.S. NANTERRE), - Membre du Conseil de surveillance de ANF Immobilier (568 801 377 R.C.S. PARIS), - Administrateur d'ABC ARBITRAGE (400 343 182 R.C.S. PARIS),
<p>Ventos SA, représenté par Sandra Pasti, 48 rue de Bragance L-1255 Luxembourg</p>	<p>Membre du Conseil de surveillance</p> <p>Date de fin de mandat :</p> <p>AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015</p>	<p style="text-align: center;">Néant</p>

Annexe IV au rapport de la gérance - Tableau et rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital conformément aux dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce

1° - Emission d'actions ordinaires et de toutes valeurs mobilières, donnant accès au capital de la Société, à l'exception des obligations avec droit préférentiel de souscription :

La résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale du 19 juin 2014 consiste à autoriser l'émission d'actions ordinaires et de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, à l'exception des obligations dans la limite de 30 M€.

Les émissions correspondant à cette délégation seront réalisées avec droit préférentiel de souscription.

Cette autorisation d'une durée de 26 mois n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2015.

2° - Possibilité d'augmenter le montant des émissions décidées en cas de demandes excédentaires :

La résolution, approuvée lors de l'Assemblée Générale du 19 juin 2014 en application des dispositions légales qui consacrent le mécanisme de la sur-allocation, a pour objet de permettre à la gérance conformément à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, au cas où, à l'occasion d'une émission décidée, les demandes des souscripteurs dépasseraient le nombre de titres offerts, de pouvoir, dans les trente jours suivants la clôture de la souscription, émettre, pour répondre à ces demandes, un nombre de titres complémentaires dans la limite de 15 % de l'émission initiale, le prix d'émission des titres restant inchangé ; il est ici précisé qu'en tout état de cause, le montant global de l'émission ne pourra pas dépasser les limites globales de 30 M€.

Cette autorisation d'une durée de 26 mois n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2015.

3° - Augmentation de capital par voie d'incorporation de réserves, bénéfiques ou primes et attribution gratuite d'actions :

Cette résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale du 19 juin 2014 a trait à l'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes en vue de l'attribution gratuite aux actionnaires d'actions de la Société (ou de l'évaluation du montant nominal des actions existantes) dans la limite spécifique d'un montant de 30 M€.

Cette autorisation d'une durée de 26 mois n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2015.

4° - Augmentation de capital réservée aux salariés de la Société :

Cette résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale du 19 juin 2014 a trait, en application des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 alinéa 1^{er}, L. 225-138-1 du Code de commerce et de l'article L.443-5 du Code du travail sur renvoi de l'article L. 226-1 du même code, à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés dans la limite spécifique d'un montant de 10 K€.

Cette autorisation d'une durée de 26 mois n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2015.

RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2015

PROJETS DE RESOLUTIONS POUR L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DELIBERANT A TITRE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 7 JUIN 2016

A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, ayant entendu le rapport de la Gérance, le rapport du Conseil de Surveillance et les rapports du Commissaire aux comptes concernant l'exercice social clos le 31 décembre 2015, approuve lesdits rapports, ainsi que l'inventaire et les comptes annuels dudit exercice à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et desquelles il résulte, pour ledit exercice, un bénéfice comptable de 461 884 €.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte du fait qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code au cours de l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après lecture des rapports, décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice comptable de 461.884 € comme suit :

- résultat de l'exercice (bénéfice)	461.884 €
- dotation au poste « Réserve Légale »,	(23.095) €
<i>Lequel poste, compte-tenu de cette affectation sera porté de 928.794 € à 951.889 €.</i>	
- augmenté du report bénéficiaire	1.733.309 €
soit un bénéfice distribuable de	2.172.098 €
réparti comme suit :	
- au poste « Report à Nouveau »	3.187 €

- au poste « Autres Réserves »	1.094.090 €
- à titre de dividende.....	1.074.821 €
o 74 869 euros aux Associés Commandités	
o 999 952 euros aux Associés Commanditaires.	

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende	Dividende par action
31 décembre 2014	999 952 €	0,24 €
31 décembre 2013	-	-
31 décembre 2012	-	-

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, ayant entendu le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 226-10 du Code de commerce, approuve ledit rapport et les conventions qui y sont visées.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus à la société Altur Gestion, gérant, pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

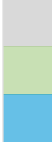
CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide l'attribution d'une somme de 48.000 euros à titre de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2016.

L'assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance, prend acte du montant de l'enveloppe globale de jetons de présence attribuée au titre de l'exercice 2015, soit la somme de 48.000 €.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance et du rapport du Conseil de Surveillance, décide de renouveler, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le mandat de membre du Conseil de Surveillance de :

- 
- Ventos
RCS : B 49346
Capital social, 37.454.963,70 euro
Adresse du siège social : 40 rue du Curé L-1368 Luxembourg

Représentée par Sandra Pasti, née le 22 août 1969, de nationalité française, demeurant 13 rue de Normandie F-57 330 Hettange-Grande

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance, autorise le Gérant, conformément aux dispositions des articles L.225-209 du Code de Commerce, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social de la Société, soit, à titre indicatif, à la date du dernier capital constaté du 19 décembre 2012, au maximum 416.646 actions.

L'Assemblée générale décide que les acquisitions d'actions pourront être effectuées :

- en vue de leur annulation dans les conditions fixées par l'Assemblée générale extraordinaire ;
- à des fins de gestion patrimoniale et financière ;
- de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- de la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;
- de l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce programme est également destiné à permettre la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement, la réalisation de toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par voie de communiqué.

L'acquisition, le transfert ou la cession de ces actions pourra être effectué, à tout moment, sauf en cas d'offre publique sur les titres de la Société, dans le respect de la réglementation en vigueur, et par tous moyens y compris par achat de bloc ou par utilisation de produits dérivés admis aux négociations sur un marché réglementé ou de gré à gré. La part maximale du capital acquise sous forme de blocs de titres pourrait atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

Le prix maximum d'achat ne pourra pas excéder 8,50 euros par action, soit, compte tenu du nombre d'actions composant le capital social à la date du 19 décembre 2012, et sous réserves des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de Turenne Investissement, un montant maximal d'achat de 3.541.491 euros, étant précisé que (i) le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital social, et, (ii) lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité

dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % du capital prévu ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Gérant, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour l'accomplissement de la présente autorisation, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords pour la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers, remplir toutes formalités et déclarations et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix huit mois à compter de la présente Assemblée et met fin à l'autorisation d'opérer sur les actions de la société donnée au Gérant aux termes de la 6^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte en date du 21 Mai 2015.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport spécial du Commissaire aux comptes, autorise le Gérant, dans les conditions fixées par la loi et pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée :

- à annuler, en une ou plusieurs fois, les actions de la Société acquises au titre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée à la 7^{ème} résolution votée ci-dessus, dans la limite de 10% du capital par période de 18 mois ;
- à réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes les formalités requises.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Gérant, du rapport spécial du Commissaire aux comptes établi conformément à l'article L.228-92 du Code de commerce conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, notamment de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce, sur renvoi de l'article L.226-1 du même Code et après avoir constaté que le capital social est intégralement libéré :

1. délègue au Gérant sa compétence à l'effet de procéder, immédiatement ou à terme à l'augmentation du capital social, par émission en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, d'actions ordinaires, de bons ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital à l'exception des obligations, étant précisé que la souscription des actions, bons et valeurs mobilières donnant accès au capital à l'exception des obligations, pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, à l'exclusion de toute émission d'actions de préférence. Les actions ordinaires seront libellées en euros.

2. décide de fixer comme suit les limites des montants des augmentations de capital autorisées en cas

d'usage par le Gérant de la présente délégation de compétence :

- le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation est fixé à trente millions d'euros (€30 000 000), étant précisé que le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation et de celles conférées en vertu des neuvième, dixième et onzième résolutions de la présente Assemblée Générale est fixé à trente millions d'euros (€30 000 000) ;
- à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital,

3. fixe à vingt-six (26) mois, à compter du jour de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution ;

4. en cas d'usage par le Gérant de la présente délégation:

- décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront au titre de leur droit préférentiel de souscription, souscrire à titre irréductible proportionnellement au nombre d'actions alors détenues par eux ;
- prend acte que le Gérant aura la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible ;
- prend acte et décide, en tant que de besoin que, dans le cas d'émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital à l'exception des obligations, si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Gérant pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et l'autre des facultés ci-après:
 - limiter l'émission au montant des souscriptions à la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée ;
 - répartir librement tout ou partie des actions dont l'émission a été décidée mais n'ayant pas été souscrites ;
 - offrir au public, en faisant publiquement appel à l'épargne, tout ou partie des actions non souscrites, sur le marché français et/ou à l'étranger et/ou sur le marché international ;

5. décide que le Gérant aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de :

- décider l'augmentation de capital à émettre ;
- décider le montant de l'augmentation de capital, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission, dans les conditions fixées par la loi

;

- déterminer les dates et modalités de l'augmentation de capital, la nature, les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ;
- déterminer le mode de libération des actions à émettre ;
- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'augmentation de capital ;
- prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces titres en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;
- fixer et procéder à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- constater la réalisation de chaque augmentation de capital ;
- d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés

6. prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le Gérant viendrait à utiliser la délégation qui lui est conférée dans la présente résolution, le Gérant rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution;

7. prend acte de ce que le Gérant constatera la modification des statuts résultant de cette augmentation de capital conformément à l'article L.226-11 du Code de commerce.

8. décide, enfin que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute délégation antérieure ayant le même objet.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de Commerce:

1. décide que le Gérant pourra, s'il constate une demande excédentaire de souscriptions lors d'une augmentation du capital décidée en application de la résolution qui précède, augmenter le nombre de titres à émettre dans les conditions fixées à l'article L. 225-135-1 du Code de Commerce, dans les trente (30) jours de la clôture de la souscription, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale et dans la limite de 15 % de l'émission initiale et des plafonds prévus par lesdites résolutions ;

2. décide que la présente délégation de compétence est donnée pour une période de vingt-six (26) mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale,

3. décide, enfin que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute délégation antérieure ayant le même objet.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Gérant, conformément aux dispositions de l'article L 225-130 du Code de commerce:

1. délègue au Gérant sa compétence pour décider l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés. Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées à ce titre ne pourra dépasser trente millions d'euros (€30 000 000), étant précisé que le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 2 de la dixième résolution de la présente Assemblée Générale ;

2. décide qu'en cas d'usage par le Gérant de la présente délégation de compétence, ce dernier aura tous pouvoirs dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de :

- fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et/ou le montant dont le nominal des actions existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou la date à laquelle l'élévation du nominal portera effet ;
- décider, en cas de distributions d'actions gratuites :
 - que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans les conditions prévues par la loi et la réglementation ;
 - de procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital;

- de constater la réalisation de chaque augmentation de capital et de procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- d'une manière générale, de passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;

3. décide que la présente délégation de compétence est donnée pour une période de vingt six (26) mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale.

4. décide, enfin que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute délégation antérieure ayant le même objet.

DOUZIEME RESOLUTION

Compte tenu des augmentations de capital en numéraire qui font l'objet des résolutions qui précèdent et en application des articles L.225-129-2, L.225-129-6 alinéa, 1er, L.225-138-1 du Code de commerce et de l'article L. 3332-18 à 24 du Code du travail sur renvoi de l'article L.226-1 du même Code, l'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Gérant à l'assemblée générale extraordinaire qui fait état de l'absence de salariés à ce jour et du rapport spécial du commissaire aux comptes :

- autorise le Gérant à augmenter le capital social d'un montant maximum de dix mille (10.000) euros en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions de numéraire réservées aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans le cadre de la mise en place d'un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues à l'article L. 3332-1 à 8 du Code du travail ;
- en application des articles L.225-135 et L.225-138 du Code de commerce sur renvoi de l'article L.226-1 du même Code, décide de supprimer en faveur des salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de l'autorisation donnée au Gérant aux termes de la présente délégation ;
- fixe à vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de cette autorisation.

1. En conséquence de l'autorisation donnée au Gérant d'émettre des actions, l'Assemblée Générale :

- donne pouvoir au Gérant de déterminer le nombre d'actions à émettre, le prix d'émission des actions à émettre, leurs modes et délais de libération, les délais de souscription, les conditions exigées des salariés pour participer à l'augmentation de capital, de fixer les délais et modalités de libération des actions à émettre, de fixer le nombre d'actions à émettre et leur date de jouissance, de constater la réalisation de la ou des augmentations de capital et ce conformément aux dispositions des articles L.225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 à 24 du Code du travail ;
- confère plus généralement tous pouvoirs au Gérant pour mettre en œuvre la présente autorisation ;
- prend acte de ce que le Gérant constatera la modification des statuts résultant de cette augmentation de capital conformément à l'article L.226-11 du Code de commerce.

2. Le Gérant constatera la modification des statuts résultant de cette augmentation de capital conformément à l'article L.226-11 du Code de commerce.

3. L'Assemblée Générale décide, enfin que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute délégation antérieure ayant le même objet.

TREIZIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance, décide de modifier la dénomination de la Société pour adopter celle de : « ALTUR INVESTISSEMENT ».

L'Assemblée Générale décide de modifier, en conséquence, l'article 2 des statuts relatif à la dénomination sociale, comme suit :

« 2. **DENOMINATION**

*La Société a pour dénomination sociale : **ALTUR INVESTISSEMENT.***

Le reste de l'article demeure inchangé. »

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance et du rapport du Conseil de surveillance, décide, de modifier l'article 8.1 des statuts de la société relatif à la nomination des gérants afin (i) de mettre à jour la dénomination sociale de la société ALTUR GESTION (anciennement TCP GERANCE I) Gérant statutaire, (ii) d'harmoniser la limite d'âge d'exercice des fonctions de Gérant avec celles des membres du Conseil de surveillance.

L'Assemblée Générale, décide, en conséquence de modifier l'article 8.1 des statuts de la Société relatif à la nomination des gérants, comme suit :

« 8.1 *Nomination des Gérants*

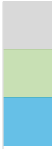
La Société est administrée par un ou plusieurs Gérants, personnes physiques ou morales, associés commandités ou étrangers à la Société.

Le Gérant statutaire est ALTUR GESTION.

Au cours de l'existence de la Société, la nomination de tout Gérant est de la compétence exclusive des associés commandités.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Gérant est fixée à 75 ans. Lorsqu'un Gérant atteint l'âge de 75 ans, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui suit immédiatement cet anniversaire.

La durée du mandat du ou des Gérants est indéterminée. »



QUINZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité, et autres qu'il appartiendra.



RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DELIBERANT A TITRE ORDINAIRE ET A TITRE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 7 JUIN 2016

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Nous vous rappelons qu'aux termes de l'article 226-9 du Code de Commerce, le Conseil de Surveillance assume le contrôle permanent de la gestion de la Société. Il fait un rapport à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire dans lequel il se doit de signaler toute irrégularité ou inexactitude dans les comptes annuels.

Le rapport que nous vous présentons a pour objet de vous rendre compte de l'activité de votre Conseil de Surveillance durant l'exercice 2015, et de vous faire connaître son avis sur les comptes et la gestion de la Société ainsi que sur les résolutions qui vous sont soumises par le Gérance.

Au cours de l'exercice 2015, votre Conseil de Surveillance a tenu quatre réunions. L'une d'entre elles était consacrée à la présentation par la Gérance des comptes et des résultats semestriels de la Société, et de l'évolution de son activité. Les autres réunions portaient sur les principales évolutions stratégiques de la Société et l'avancement de la politique d'investissement.

Par l'intermédiaire de son Comité d'Audit, votre Conseil procède également à des investigations plus précises sur le contrôle et le suivi des risques. Ce Comité d'Audit s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice.

Les principales résolutions, sur lesquelles vous allez voter, nous ont été préalablement soumises ; elles se rapportent à l'approbation des comptes sociaux, à l'affectation du résultat, à l'approbation des conventions visées à l'article L.226-10 du Code du commerce et au renouvellement des mandats des membres du Conseil de Surveillance.

1- Situation de la société

TURENNE INVESTISSEMENT, Société en Commandite par Actions, régie par les articles 226-1 à 226-14 du Code de Commerce, a opté pour le régime fiscal des Sociétés de Capital Risque (SCR). Au 31 décembre 2015, la Société a rempli tous les ratios requis pour cette qualification.

Turenne Investissement a poursuivi la gestion stratégique de son portefeuille au cours de l'année 2015, dont voici les éléments marquants :

- la distribution d'un premier dividende de 0,24 € par action, offrant un rendement de 5%, en juillet 2015 : la société prévoit de continuer cette politique de distribution de dividendes dans les années futures ;
- trois investissements réalisés au cours de l'exercice (Bien à la Maison, Log'S, Hôtel Mercure Nice Centre Notre Dame) ainsi qu'une cession (Cevino Glass) suivi d'un réinvestissement, portant le portefeuille à 19 participations ;
- le transfert des actions de Turenne Investissement d'Alternext vers le Compartiment C du marché réglementé d'Euronext Paris ;
- un actif net réévalué (ANR) de 8,28 € par action (progression de 3% par rapport à l'ANR 2014) ;

2- Comptes de l'exercice

Le Conseil de Surveillance a pu exercer sa mission de contrôle conformément à la loi et examiner les documents mis à disposition par la Gérance dans le délai légal.

Après avoir pris connaissance des comptes sociaux et des documents comptables, avoir entendu l'avis des Commissaires aux Comptes et avoir posé les questions appropriées à la Gérance, le Conseil de Surveillance n'a pas d'observation particulière à formuler.

Il n'a relevé aucune inexactitude ou irrégularité dans les comptes présentés par la Gérance.

3- Proposition d'affectation des résultats

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice 2015 d'un montant de 461 884 € de la façon suivante :

- résultat de l'exercice (bénéfice)	461.884 €
- dotation au poste « Réserve Légale »,	(23.095) €
<i>Lequel poste, compte-tenu de cette affectation sera porté de 928.794 € à 951.889 €.</i>	
- augmenté du report bénéficiaire	1.733.309 €
soit un bénéfice distribuable de	2.172.098 €

réparti comme suit :

- au poste « Report à Nouveau »	3.187 €
- au poste « Autres Réserves »	1.094.090 €
- à titre de dividende.....	1.074.821 €
○ 74 869 euros aux Associés Commandités	
○ 999 952 euros aux Associés Commanditaires.	

4- Attribution de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance

Il est proposé l'attribution d'une somme de 48 000 € à titre de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2016. Il a été distribué au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015, une enveloppe de jetons de présence de 48 000 €.

5- Conventions réglementées

Nous vous informons qu'il existe une convention relevant de l'article L.226-10 du Code de Commerce, à savoir :

- Le contrat de co-investissement entre la Société et Turenne Capital Partenaires et ses avenants.

6- Organes sociaux et contrôle de la société

La liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance figure en Annexe III du rapport de la gérance.

Le mandat d'un membre du Conseil de Surveillance vient à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire annuelle devant statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2015.

Il s'agit du mandat de Ventos SA représenté par Sandra Pasti.

Il vous est proposé de le reconduire dans sa fonction, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

7- Liquidité du titre

Un programme de rachat de ses actions par la Société dans le but exclusif d'assurer la liquidité ou d'animer le marché du titre a été autorisé par l'assemblée générale du 30 septembre 2008. Ce programme est limité à 10% du nombre des actions composant le capital social de la Société.

Depuis octobre 2008, la société Turenne Investissement a confié à Invest Securities la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions. Ce contrat a notamment pour objectif de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres ainsi que d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché.

Ce Contrat a été établi conformément aux dispositions prévues par le cadre juridique en vigueur, et plus particulièrement aux dispositions du Règlement européen (CE) 2273/2003 du 22 décembre 2003 portant modalités d'application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003 en ce qui concerne les dérogations prévues pour les programmes de rachat et la stabilisation d'instruments financiers, aux dispositions des articles L. 225-209-1 et suivants du Code de Commerce, aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et de la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 1er octobre 2008.

Ce Contrat est également conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) en date du 23 septembre 2008.

Un montant de 300 000 € maximum a été alloué à ce contrat de liquidité lors de sa signature le 13 octobre 2008 ; au 31 décembre 2015, 115 000 € y avaient été affectés.

Les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la date du 31 décembre 2015 :

- Nombre d'actions : 18 883
- Solde en espèce du compte de liquidité : 52 598,37 €

Le bilan de ce programme pour l'année 2015 est le suivant :

	quantité	Montant (€)	Prix moyen (€)
Achat	30 273	141 311,29	4,67
Vente	36 831	175 933,50	4,78

Ces transactions se traduisent par un gain de 24 649 € pour Turenne Investissement depuis la mise en œuvre de ce contrat de liquidité.

8- Gouvernement d'entreprise

Le Conseil de Surveillance de Turenne Investissement est composé de cinq membres.

L'ensemble des membres détenait directement ou indirectement 768 902 actions de la Société au 31 décembre 2015.

Nous tenons à vous informer des mesures prises pour que le Conseil de Surveillance puisse assurer totalement son rôle.

8-1 Comité d'audit

Le Conseil de Surveillance a créé un Comité d'Audit constitué de trois membres qui sont actuellement Monsieur Yves Turquin, Président, Monsieur Michel Cognet et Madame Sabine Roux de Bézieux.

Au cours de l'année 2015, le comité s'est réuni cinq fois pour exercer son contrôle sur les comptes de la Société et étudier les procédures de contrôle interne mises en place par la gérance.

Dans le cadre de ses travaux le Comité d'Audit a auditionné le Gérant de la Société préalablement à chaque publication de l'ANR.

Pour 2016, le Comité d'Audit prévoit de se réunir chaque trimestre, avant l'arrêté des situations périodiques.

8-2 Autres comités

La Société n'ayant pas de personnel salarié, le Conseil de Surveillance n'a pas eu à créer de Comité des Rémunérations ni aucun autre comité.

8-3 Evaluation

Le Conseil a examiné les critères d'indépendance de ses membres.

Le Conseil de Surveillance s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2015. Le taux de présence a été de 95 %. Il a été examiné les rapports de la gérance sur les informations concernant les valorisations des sociétés du portefeuille, et les arrêtés trimestriels et semestriels.

Il a donc pu travailler et statuer en connaissance de cause sur les comptes et la communication financière.



9- Transfert de Turenne Investissement sur le compartiment C d'Euronext

En application de la réglementation AIFM entrée en vigueur au 23 juillet 2013, la Société relève désormais de la catégorie des « Fonds d'Investissement Alternatifs » (FIA).

En conséquence, la Société avait adressé à l'Autorité des Marchés Financiers une demande dérogatoire afin de pouvoir bénéficier de l'exemption de se doter d'une société de gestion de portefeuille et d'un dépositaire conformément à l'article L. 532-9 V. 7° du Code monétaire et financier en transférant la Société sur le compartiment C d'Euronext. Cette exemption ayant été accordée, le transfert a pu être réalisé en juin 2015.

10- Modification des articles 2 et 8.1 des statuts de la société respectivement relatifs à la dénomination et à la nomination des Gérants

Nous n'avons aucune observation particulière à formuler, en ce qui concerne les modifications des articles 2 et 8.1 des statuts de la société proposées par la Gérance, lesquelles nous paraissent opportunes.

Le Conseil de Surveillance ne voit donc pas d'objection à ce que l'Assemblée donne quitus à la gérance de sa gestion pour l'exercice 2015.

Votre Conseil de Surveillance n'a pas d'observations particulières à formuler sur ces différents projets, ni sur le contenu du Rapport de la Gérance, ni sur le texte des résolutions proposées par cette dernière.

Le Conseil de Surveillance

RAPPORT FINANCIER au 31 décembre 2015

BILAN ACTIF

Au 31 décembre 2015

	31/12/2015		31/12/2014	
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé	-		-	-
Immobilisations incorporelles	5 980	5 980	-	-
- <i>Concession brevet licence</i>	5 980	5 980	-	-
Immobilisations corporelles	-		-	-
Immobilisations financières	37 084	8 574 400	28 510 076	24 456 884
- <i>Créances rattachées à des</i>	-	-	-	-
- <i>Titres immobilisés de l'activité de portefeuille</i>	33 585	7 862 647	25 722 554	22 516 256
- <i>Autres titres immobilisés</i>	2 312 459	241 199	2 071 260	1 249 927
- <i>Prêts</i>	1 134 217	470 554	663 664	672 725
- <i>Autres immobilisations financières</i>	52 598		52 598	17 976
ACTIF IMMOBILISE	37 090	8 580 380	28 510 076	24 456 884
Créances	15 595		15 595	496 010
- <i>Autres créances</i>	15		15 595	496 010
Valeurs mobilières de placement	-		-	3 835 669
- <i>Autres titres</i>	-		-	3 835 669
Disponibilités	3 441		3 441 616	4 109 061
Charges constatées d'avance	47 636		47 636	5 083
ACTIF CIRCULANT	3 504		3 504 847	8 445 823
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL ACTIF	40 595	8 580 380	32 014 923	32 902 707

BILAN PASSIF

Au 31 décembre 2015

	31/12/2015	31/12/2014
- Capital	10 416 165	10 416 165
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	18 326 598	18 326 598
- Réserve légale	928 794	828 533
- Autres réserves	1 730 122	828 533
- Report à nouveau	3 187	- 3 918 682
- Résultat de l'exercice	461 884	5 923 907
Capitaux Propres	31 866 750	32 405 054
Autres fonds propres	-	-
- Provisions pour risques		193 734
Provisions pour risques et charges		193 734
- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		767
- Fournisseurs et comptes rattachés	144 750	288 430
- Dettes fiscales et sociales	-	-
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
- Autres dettes	3 423	
Dettes	148 173	289 197
Ecart de conversion passif		14 722
TOTAL PASSIF	32 014 923	32 902 707

COMPTE DE RESULTAT

Au 31 décembre 2015

	31/12/2015	31/12/2014
Chiffre d'affaires		-
Produits d'exploitation		
- reprises sur provisions et transfert de charges		
- autres produits	30	
Charges d'exploitation	1 115 871	992 395
- autres achats et charges externes	1 067 871	943 430
- impôts, taxes et versements assimilés		65
- dotations aux amortissements sur immobilisations		-
- autres charges	48 000	48 900
Résultat d'exploitation	- 1 115 841	- 992 395
Produits financiers	2 821 500	858 504
- d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	13 223	66 819
- autres intérêts et produits assimilés	1 013 911	386 959
- reprises sur dépréciations, provisions et transfert de charges	1 657 654	384 995
- différences positives de change	74 654	7 690
- produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	62 058	12 041
Charges financières	301 370	1 454 736
- dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	301 307	1 447 538
- intérêts et charges assimilées	63	
- différence négatives de change		7 198
Résultat financier	2 520 130	- 596 232
Produits exceptionnels	1 875 336	11 492 094
- sur opérations en capital	1 666 216	11 357 557
- reprises sur provisions et transfert de charges	209 121	134 538
Charges exceptionnelles	2 817 741	3 979 561
- sur opérations en capital	2 624 006	3 906 845
- sur opérations de gestion	193 734	
- dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		72 716
Résultat exceptionnel	- 942 404	7 512 534
RESULTAT NET TOTAL	461 884	5 923 907
RESULTAT NET part des commanditaires	387 015	5 920 484

ANNEXES DES COMPTES ANNUELS

Présentation de Turenne Investissement

Turenne Investissement est une société en commandite par actions, régie par les dispositions de l'article L. 226-1 et suivants du Code de Commerce, cotée sur le marché Alternext d'Euronext depuis le 5 décembre 2006 et sur le compartiment C d'Euronext depuis le 12 juin 2015.

Par ailleurs, Turenne Investissement a opté pour le régime juridique et fiscal des SCR (sociétés de Capital Risque), qui lui permet d'être exonérée d'impôt sur les sociétés sur la totalité des produits courants et des plus-values de cession des titres de son portefeuille, à condition que 50% de sa situation nette comptable soit constituée de titres participatifs ou titres de capital ou donnant accès au capital d'une société de manière constante.

Quant aux actionnaires de la SCR, leur régime fiscal se veut également attractif : il permet aux personnes physiques résidentes en France de bénéficier d'une exonération totale de l'imposition des plus-values sur cession d'actions détenues depuis au moins 5 ans (sauf prélèvements sociaux, CSG/RDS) et d'une exonération totale de l'imposition des dividendes.

Investissements réalisés en 2015

Au cours de l'exercice, quatre nouveaux investissements ont été réalisés :

- Un investissement au capital de la société Bien à la Maison à hauteur de 2,76 M€, à l'occasion de l'acquisition de la société Domifacile, qui s'est imposé depuis comme le deuxième acteur de l'aide à domicile en France.
- Un réinvestissement en obligations convertibles dans la société FLG pour un montant de 0,20 M€, dans le cadre d'une reconstitution du capital.
- Un investissement au capital de la société Cépane à hauteur de 0,50 M€, dans le cadre du nouveau LBO de la société Cevino Glass.
- Un investissement au capital de la société d'exploitation de l'Hôtel Louandre, propriétaire de l'hôtel Mercure Nice Centre Notre Dame (198 chambres), à hauteur de 0,95 M€

Société	Date d'investissement	Montant (en millions €)
Bien à la Maison	Février 2015	2,256 M€
Bien à la Maison	Novembre 2015	0,500 M€
FLG	Avril 2015	0,192 M€
Cépane	Juillet 2015	0,498 M€
Hôtel Louandre	Juillet 2015	0,950 M€
	TOTAL	4,398 M€



Cessions réalisées en 2015

Au cours de l'exercice, trois cessions ont été réalisées :

- La cession de la société Cevino Glass pour un montant de 1,60 M€, avec la réalisation d'un TRI de 25%
- Le remboursement des obligations convertibles de la société Solem pour un montant de 0,30 M€
- La cession de la société HPE pour un montant de 0,02 M€

Valeur estimative du portefeuille (TIAP – Titres immobilisés de l'activité de portefeuille)

	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Fractions du portefeuille évaluées :			
- au coût de revient	16 083 650	16 083 650	16 083 650
- à une valorisation inférieure au coût de revient	11 540 391	3 524 744	3 524 744
- à une valorisation supérieure au coût de revient	7 236 160	7 236 160	9 228 919
Valeur estimative du portefeuille	34 860 201	26 844 554	28 837 313
prêts	1 134 217	663 664	663 664
intérêts courus	950 562	862 363	1 570 729
Total incluant les créances rattachées aux TIAP	36 944 980	28 370 581	31 071 705
	<i>Provision comptable</i>	-8 574 400	
	<i>Plus-value latente non comptabilisée</i>		2 701 125

L'écart entre la valeur comptable brute mentionnée et celle présentée au bilan des états de synthèse s'explique par l'absence de comptabilisation de nos actions propres dans le tableau de TIAP alors qu'ils sont comptabilisés dans le bilan des états de synthèse. Cet écart est de 139 495,01 €.

Dans notre portefeuille au 31 décembre 2015, sept participations sont évaluées à un prix supérieur à leur prix de revient, deux l'ont été suite à des transactions récentes et à l'entrée d'un tiers et cinq l'ont été suite à la nette amélioration des résultats, sur la base de multiples proches de multiples d'entrée.

Les autres participations n'ont pas été revalorisées. Treize participations sont donc valorisées à notre prix de revient, et les sept dernières sont provisionnées.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur et en particulier préconisées par le Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des principes :

- de continuité de l'exploitation,
- de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- d'indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées selon leur coût d'acquisition (prix d'achat plus frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- frais de constitution : 100 % la première année,
- frais d'établissement : 5 ans en linéaire au prorata temporis,
- site internet : 100 % la première année.

Méthode d'évaluation des participations

La valeur d'inventaire des titres immobilisés de l'activité de portefeuille est estimée, conformément au Plan comptable général, à leur valeur probable de négociation. Turenne Investissement détenant uniquement des participations dans **des sociétés non cotées**, cette valeur est déterminée par référence aux préconisations du guide AFIC/EVCA.

Lorsque la valeur d'inventaire est supérieure à la valeur d'acquisition, aucune plus-value latente n'est constatée comptablement, cette valeur étant uniquement utilisée pour la détermination de la valeur estimative du portefeuille.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une dépréciation est comptabilisée pour la différence.

Détermination de la valeur d'inventaire

Trimestriellement, la valeur des sociétés du portefeuille est estimée lors de réunion de valorisation avec les commissaires aux comptes de la société. La valeur des participations est déterminée à partir de multiples de résultats (multiple d'EBITDA essentiellement). Ces multiples peuvent être les multiples de comparables sur le marché (obtenu grâce à des informations avec les banques d'affaires, notre connaissance d'opérations récentes...) ou les multiples utilisés lors de notre acquisition.

Ainsi, il existe trois cas différents pour les lignes du portefeuille, qui sont donc valorisées :

- **A leur prix de revient** : valeur de notre investissement
- **A un prix supérieur à leur prix de revient** : réévaluation de la valeur de la ligne pour la seule valeur estimative
- **A un prix inférieur à leur prix de revient** : dépréciation de la valeur de la ligne.

Les sociétés **valorisées à leur prix de revient** sont les sociétés pour lesquelles il y a eu une opération récente (moins de douze mois) ou pour lesquelles il n'y a pas eu d'évènements significatifs entraînant un changement de valeur depuis l'entrée au capital. Dans ce cas, la valorisation trimestrielle par les multiples de comparables donne une valeur proche de la valeur du prix de revient.

Les sociétés **valorisées à un prix supérieur à leur prix de revient** sont des sociétés pour lesquelles les indicateurs financiers se sont nettement améliorés depuis l'entrée au capital (amélioration du chiffre d'affaires, progression de l'EBITDA, remboursement de la dette dans le cadre d'une opération de LBO, croissance externe) ou pour lesquelles une nouvelle opération est intervenue à un prix supérieur au prix de revient.

Dans ce cas, 2 méthodes sont utilisées :

- La méthode des multiples ou ratio de résultats CA/EBITDA/EBIT
- La méthode de valorisation au prix d'une transaction récente lorsqu'un tiers est intervenu au capital pour un prix de revient supérieur à celui de Turenne Investissement.

Les sociétés **valorisées à un prix inférieur à leur prix de revient** sont des sociétés pour lesquelles il y a eu une dégradation significative de la valeur depuis l'entrée de Turenne Investissement au capital. Ce sera notamment le cas des situations suivantes :

- les performances ou les perspectives de l'Entreprise Sous-jacente sont sensiblement inférieures aux anticipations sur lesquelles la décision d'Investissement a été fondée ;
- les performances de l'Entreprise Sous-jacente sont systématiquement et sensiblement inférieures aux prévisions ;
- l'Entreprise Sous-jacente n'a pas rempli certains objectifs, tels que des essais cliniques, des développements techniques, le retour à la rentabilité de certaines divisions, ou la mise en œuvre de restructurations ;
- les performances budgétées sont revues à la baisse ;
- l'Entreprise Sous-jacente n'a pas respecté certains engagements financiers ou obligations ;
- présence d'éléments hors bilan (dettes ou garanties) ;
- procès important actuellement en cours ;
- existence de litiges portant sur certains aspects commerciaux, tels que les droits de propriété industriels ;
- cas de fraude dans la société ;
- changement dans l'équipe dirigeante ou la stratégie de l'Entreprise Sous-jacente ;
- un changement majeur – négatif – est intervenu, qui affecte l'activité de la société, son marché, son environnement technologique, économique, réglementaire ou juridique ;
- les conditions de marché ont sensiblement changé. Ceci peut se refléter dans la variation des cours de bourse de sociétés opérant dans le même secteur ou dans des secteurs apparentés ;
- l'Entreprise Sous-jacente procède à une levée de fonds dont les conditions semblent différentes du précédent tour de table.

Au 31 décembre deux cas ont trouvé à s'appliquer :

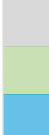
- Si une opération sur le capital a eu lieu à un prix inférieur au prix de revient, la ligne correspondante est valorisée au prix de ce dernier tour.
- Par ailleurs, si la continuité d'exploitation est définitivement compromise, ou si la société fait l'objet d'une procédure collective (liquidation judiciaire...), la valorisation est ramenée à 0.

○ *Valorisation des avances en compte courant*

Les avances en compte courant sont valorisées à leur nominal. Elles peuvent être provisionnées lorsque l'entreprise n'est plus solvable.

○ *Prise en compte des garanties BPI France*

Les investissements font l'objet d'une souscription à la garantie BPI France, dans la limite du plafond annuel, lorsqu'elle répond aux différents critères.



Lorsqu'une société sous garantie rencontre des difficultés entraînant une diminution de la valeur d'un investissement, et si ces difficultés font parties des risques couverts par la garantie BPI France (dépôt de bilan, etc.), l'indemnisation est prise en compte pour la valorisation de l'investissement.

En conséquence, la valeur de l'investissement ne sera pas inférieure au montant de l'indemnisation à percevoir sous réserves du plafond et de la durée de la garantie.

A contrario, lorsque la cession de nos titres engendre une plus-value, une quote-part de 10% est à reverser à BPI France dans la limite des indemnisations perçues.

En conséquence, à chaque clôture, pour la détermination de la valeur estimative, les plus-values latentes provenant de revalorisations à la hausse de nos investissements font l'objet d'une provision extracomptable de 10% de leur montant, dès lors qu'une indemnisation est constatée comptablement.

Méthode d'évaluation des parts ou actions d'OPCVM et droits d'entités d'investissement

Les actions de SICAV, les parts de fonds communs de placement et les droits dans les entités d'investissement visées au 2 du II de l'article L.214-28 du code monétaire et financier sont évalués sur la base de la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.

Concernant les parts d'un FCPR et/ou les droits dans une entité d'investissement visée au 2 du II de l'article L.214-28 du code monétaire et financier, la Société de gestion peut opérer une révision par rapport à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation, si avant cette date, il a été porté à sa connaissance des informations sur les participations détenues par ce FCPR ou cette entité d'investissement, susceptibles de modifier de façon significative ladite dernière valeur liquidative de référence.

Tableaux annexes

Tableaux des flux de trésorerie

En k€	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
<u>Flux de trésorerie liés à l'activité</u>			
Résultat net total	462	5 924	-2 969
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
- dotations nettes aux amortissements ou provisions	-1 550	1 135	2 379
- plus et moins-values de cession de TIAP	1 104	-7 461	0
Variation du BFR lié à l'activité (variation des dettes fournisseurs-créances clients)	298	298	-126
Flux net de trésorerie généré par l'activité	313	-104	-716
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</u>			
Acquisition de TIAP	-5 508	-11 707	-4 309
Cession de TIAP	1 658	12 323	2 543
Variation des autres immobilisations financières	50	-16	51
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-3 800	600	-1 715
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</u>			
Dividendes versés	-1 000	0	0
Augmentations / réductions de capital en numéraire	0	0	0
Emissions d'emprunts	0	0	0
Remboursements d'emprunts	0	0	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-1 000	0	0
<u>Variation de trésorerie</u>			
Trésorerie d'ouverture	7 944	7 371	9 833
Trésorerie de clôture	3 442	7 944	7 371
Incidence des variations de cours des devises	-15	77	-31

Immobilisations

	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (par cession)	Valeur brute en fin d'exercice
Immobilisations Incorporelles	5 980	-	-	5 980
- Frais d'établissement				-
- Autres postes	5 980			5 980
Immobilisations Corporelles				
Immobilisations Financières	34 387 630	5 701 662	3 004 817	37 084 475
- TIAP et autres titres	33 151 027	5 508 331	2 761 699	35 897 659
- Prêts et autres immobilisations financières	1 236 602	193 332	243 118	1 186 816
TOTAL	34 393 610	5 701 662	3 004 817	37 090 455

Les titres de la société CENA ont été sortis suite à la liquidation judiciaire de la société.

Amortissements

	Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties / Reprises	Valeur fin d'exercice
Immobilisations Incorporelles	5 980			5 980
- Frais d'établissement	-			-
- Autres postes	5 980			5 980
Immobilisations Corporelles				
Immobilisations Financières				
- TIAP et autres titres				
- Prêts				
TOTAL	5 980			5 980

Etat des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé	1 186 816	189 601	997 215
- Prêts	1 134 218	137 002	997 215
- Autres immobilisations financières	52 598	52 598	-
De l'actif circulant	63 231	63 231	-
- Débiteurs divers	15 595	15 595	-
- Charges constatées d'avance	47 636	47 636	-
Total	1 250 047	252 832	997 215

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	144 750	145 990	-	-
Autres dettes	3 423	3 423	-	-
Total	148 173	149 413	-	-

Provisions et Dépréciations inscrites au bilan

	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations exercice	Diminutions Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions	193 734		193 734	
- pour perte de change				
- pour risques et charges	193 734		193 734	
Dépréciations	9 930 746	319 542	1 675 889	8 574 400
- sur immobilisations financières	9 930 746	319 542	1 675 889	8 574 400
TOTAL	10 124 480	319 542	1 869 623	8 574 400

Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2015	31/12/2014
Autres titres immobilisés	950 562	450 598
Prêts	137 002	152 196
Autres Créances	15 595	496 010
Valeurs mobilières de placement	-	30 457
disponibilités	539	1 145
Total	1 103 697	1 130 406

Charges constatées d'avance

	31/12/2015	31/12/2014
Charges d'exploitation	47 636	5 083
Total	47 636	5 083

Charges à payer

	31/12/2015	31/12/2014
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 947	219 405
Total	86 947	219 405

Composition du capital social

Catégories de titres	Valeur nominale		Nombre de titres			
	Début de l'exercice	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés	Fin de l'exercice
Actions	2,5	2,5	4 166 466	-	-	4 166 466

Notes relatives à certains postes du bilan

Postes de l'actif

Les Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (T.I.A.P)

Ils regroupent les investissements en fonds propres réalisés dans le cadre de l'activité de portefeuille. Cette activité est définie comme celle qui consiste à investir tout ou partie de ses actifs dans un portefeuille de titres, pour en retirer, à plus ou moins longue échéance, une rentabilité satisfaisante, et qui s'exerce sans intervention dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus. Sont classés sous cette rubrique, l'ensemble des actions cotées, non cotées, certificats d'investissement, parts sociales, obligations ordinaires, convertibles, obligations à bons de souscription d'actions (OBSA), et bons de souscription d'actions (BSA) des sociétés françaises et étrangères. Les comptes courants ne figurent pas sous cette rubrique mais sur la ligne « Prêts ».

Les actions et obligations des différentes sociétés en portefeuille se décomposent comme suit :

Nature des titres	Prix de revient (€)	Dépréciation (€)	Valeur comptable (€)
Actions	22 394 985	7 076 597	15 318 387
OC	11 190 216	786 050	10 404 166
TOTAL	33 585 201	7 862 647	25 722 554

Les autres titres immobilisés

Ils correspondent aux intérêts à recevoir sur les obligations (OC et ORA) des sociétés du portefeuille, ainsi qu'aux parts du FCPR Capital Santé I et aux actions Turenne Investissement détenues en propre.

	Prix de revient	Dépréciation	Valeur comptable
Autres titres immobilisés	2 312 459	241 199	2 071 260

Les prêts

Ils correspondent aux avances en compte courant accordées aux sociétés du portefeuille et augmentées des intérêts à recevoir. Ces avances en compte courant ont vocation à être converties en fonds propres.

Montant (prêt et intérêts courus)	Dépréciation	Valeur comptable
1 134 217	470 554	663 664

Les charges constatées d'avance

Il s'agit de frais de communication, d'assurance et du contrat de liquidité.

Postes du passif

Tableau d'évolution des capitaux propres

Tableau d'évolution des capitaux propres	31/12/2015	31/12/2014
Capitaux propres à l'ouverture	32 405 054	26 481 147
Résultat période	461 884	5 923 907
Distribution de dividendes	-1 000 188	0
Rachat d'action	0	0
Capitaux propres à la clôture	31 866 750	32 405 054

Suite à l'annulation de 517 000 actions le 19/12/2012, le capital social est composé de 4 166 466 actions de 2,50 euros, entièrement libérées.

Les capitaux propres ont évolué de la façon suivante :

Capitaux propres au 31/12/2014 : 32 405 054 €

Résultat au 31/12/2015 : 461 884 €

Distribution de dividendes : - 1 000 188 €

Capitaux propres au 31/12/2015 : 31 866 750 €.

Dettes

Les dettes correspondent principalement à des honoraires d'avocats, de commissaires aux comptes, du déontologue, des frais de communication et d'assurance.

Engagement hors bilan

BPI France garantie

Au 31 décembre 2015, le montant des investissements encore en portefeuille, garantis par BPI France, est de 3 617 403 €. Ces investissements sont garantis à 50 % et dans la limite d'une indemnisation globale de 2 073 963 €.

Société	Convention	Montant investi	% garanti	Montant garanti
Aston Medical	2007	865 437 €	50%	432 719 €
International Greetings (holding de Dromadaire)	2007	1 296 000 €	50%	648 000 €
Aston Medical	2008	331 654 €	50%	165 827 €
Pellenc Selective Technologies	2009	324 312 €	50%	162 156 €
Mutualisation				1 408 702 €
des conventions 2007-2008-2009		2 817 403 €		plafonnés à 1 953 963 €
Ventil & Co	2013	800 000 €	50%	400 000 €
Convention				400 000 €
2013		800 000 €		plafonnés à 120 000 €
				1 808 702 €
Total		3 617 403 €		plafonnés à 2 073 963 €

Convention 2007

La ligne Mediastay, qui faisait l'objet d'une garantie BPI France, a été cédée avec une plus-value. Turenne Investissement devra reverser une quote-part de 10% de sa plus-value à BPI France, soit 250 542,04 €, dans la limite des indemnisations reçues.

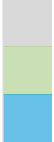
Pour Globe Diffusion, la quote-part de plus-value à reverser serait de 122 394 €.

Pour Menix, la quote-part de plus-value à reverser serait de 610 976,38 €.

Turenne Investissement n'ayant pas reçu d'indemnisation sur la convention concernée, ces montants ne seront exigibles que si l'une des sociétés garanties par la même convention fait l'objet d'une indemnisation ultérieure.

Convention 2008

La ligne Capsule Technologie, qui faisait l'objet d'une garantie BPI France, a été cédée avec une plus-value. Turenne Investissement devra reverser une quote-part de 10% de sa plus-value à BPI France, soit 274 904,28 €, dans la limite des indemnisations reçues.



Une partie a déjà été réglée, à hauteur de 116 382,09 €, correspondant aux indemnités perçues sur cette convention. Le solde ne sera exigible que si l'une des sociétés garanties par la même convention fait l'objet d'une indemnité ultérieure.

Convention 2009

La ligne Quadrimex, qui faisait l'objet d'une garantie BPI France, a été cédée avec une plus-value. Turenne Investissement devra reverser une quote-part de 10% de sa plus-value à BPI France, soit 103 000 €, dans la limite des indemnités reçues.

Turenne Investissement n'ayant pas reçu d'indemnité sur la convention concernée, ce montant ne sera exigible que si l'une des sociétés garanties par la même convention fait l'objet d'une indemnité ultérieure.

FPCI Capital Santé 1

Turenne Investissement s'est engagé à investir 3 millions d'euros dans le FPCI Capital Santé 1, géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de la santé. Au 31 décembre 2015, 42,50 % de cet engagement, soit 1 275 000 €, a été libéré.

Autres engagements

Dans le cadre de l'opération de cession des titres **MKG Holding** en avril 2011, Turenne Investissement a consenti au titre de garantie d'actif et de passif une promesse de cession de titres. Le montant maximum de cette garantie est de 172 569 € au-delà du 31 mars 2013.

Suite à la révocation d'un dirigeant d'une société du portefeuille, Turenne Investissement (ainsi que tous les autres actionnaires financiers au capital) a été assignée par celui-ci en dommages et intérêts. En première instance, ainsi qu'en appel seule la société du portefeuille a été condamnée.

Evénements postérieurs à la clôture

En avril 2016, Turenne Investissement a réalisé la cession de sa participation dans Solem et a réinvesti 1 million d'euros aux côtés de MBO Partenaires au cours d'une nouvelle opération.

Charges d'exploitations

- autres achats et charges externes

Les frais généraux de l'exercice se décomposent de la façon suivante :

	Montant
Rémunération de la gérance	636 182
Honoraires – investissements et cessions	7 448
Honoraires - juridiques	111 422
Marketing et communication	37 066
Assurances	20 489
Contrat de liquidité	39 261
Honoraires - commissaires aux comptes	60 504
Autres honoraires	101 491
Honoraires - comptabilité	14 556
Honoraires - déontologie	12 000
Frais de Gestion des titres	27 302
Frais	151
TOTAL	1 067 871

- impôts, taxes et versements assimilés

La société ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de capital risque, tous les produits entrant dans le champ d'application de la loi sont exonérés de l'impôt sur les sociétés. Le montant comptabilisé sur cette ligne correspond à la cotisation foncière des entreprises (CFE).

- autres charges

Elles concernent les jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance.



Produits financiers

- d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé

Ces produits correspondent aux intérêts des ORA des sociétés du portefeuille et des avances en compte courant.

- autres intérêts et produits assimilés

Ils correspondent aux intérêts des obligations des sociétés du portefeuille ainsi qu'aux intérêts des dépôts à terme et des comptes rémunérés.

- reprises sur dépréciations, provisions et transfert de charges

Les reprises sur provision concernent principalement la sortie de l'actif des titres de la société HPE, suite à leur cession, et des titres de la société CENA, suite à la radiation de la société. Les moins-values latentes qui étaient provisionnées ont ainsi été reprises afin de constater les moins-values définitives en résultat exceptionnel.

- Différence positive de change

Il s'agit des gains de change relatif au séquestre en dollars de Capsule, ainsi qu'un placement de trésorerie en dollars.

- produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement

Il s'agit des plus-values nettes de cessions sur les valeurs mobilières de placement en portefeuille pour le placement de la trésorerie en attente d'investissement.

Charges financières

- dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

Ces charges correspondent principalement à la provision comptabilisée pour la dépréciation des titres de la société Augustine Animations et des intérêts des comptes courants Countum.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel provient principalement des moins-values constatées suite à la cession des titres HPE et de la sortie de l'actif des titres CENA, suite à la radiation de la société. Elles sont partiellement compensées par la plus-value réalisée sur la cession des titres Cevino Glass.

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital (en €)	Capitaux Propres (en €)	Valeur comptable des titres détenus Brute €	Valeur comptable des titres détenus Nette en €	Prêts et avances consentis par la société non encore remboursés (en €)	Cautions et aval donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
Aston Medical ZI de Montreynaud 19 rue de Montreynaud 42 000 Saint Etienne	990 144	6 436 146	3 947 331	NC	0	0	11,18M€	- 0,26 M€	0	au 31/12/2014
Mediastay Holding (holding de Mediastay) 45 rue Jean Jaures 92 300 Levallois Perret	17 170 667	6 343 421 €	3 545 022	NC	0	0	8,18 M€	- 9,5 M€	0	au 31/12/2013
International Greetings (holding de Dromadaire) 86B rue de la République 92 800 Puteaux	8 037 000	5 240 654 €	1 295 966	NC	0	0	0	- 0,006 M€	0	au 30/09/2014
Financière Menix (holding de Dedienné Santé et Serf) 1 avenue Franklin Delano Roosevelt 75 008 Paris	16 349 519€		1 690 148	NC	0	0				1ers comptes non encore établis
Menix Group (holding de Dedienné Santé et Serf) 85 chemin des Bruyères 69150 Decines Charpieu	20 132 461	17 475 579	2 541 000	NC	0	0	2,51 M€	- 3,41 M€	0	au 31/12/2014
Cepane (holding du Groupe Le Kap Verre et des Miroiteries Dubrulle) 7 rue de la Cruppe 59650 Villeneuve d'Ascq	5 456 978		498 471	NC	0	0				1ers comptes non encore établis
Clinidev 5 rue Louis Bleriot 63100 Clermont Ferrand	8 573 819	8 655 395 €	1 188 167	NC	0	0	0,20 M€	- 0,52 M€	0	au 31/12/2014
Countum (holding de Satam et Mecj) 11 Avenue Ch de Gaulle 95 700 Roissy en France	6 687 590	- 449 047 €	1 125 000	NC	566 623	0	1,036 M€	- 3,51 M€	0	au 30/04/2015
Augustines Animation (holding de Idé) 12 rue des Dames Augustines 92200 Neuilly sur Seine	1 650 000	- 1 562 075 €	690 000	NC	0	0	0,26 M€	- 4,52 M€	0	au 31/12/2014

Hawker (holding de Globe Diffusion) 38 rue Boissière 75116 Paris	16 911 823	20 607 948	1 405 556	NC	111 503	0	0,40 M€	2,83 M€	0	au 31/12/2014
Solem Finance (holding de Solem) 3 avenue de l'Opéra 75 001 Paris	8 703 619	13 955 315	430 400	NC	0	0	0 M€	0,303M€	0	au 31/08/2015
Bien à la Maison 20-24 rue Jacques Ibert 92300 Levallois Perret	1 340 495	- 1 568 375	2 757 207	NC	0	0	28,71 M€	- 0,88 M€	0	au 31/12/2014
Hôtel Louandre 9 rue de Téhéran 75008 Paris			950 000	NC	0	0				1ers comptes non encore établis
Béranger (holding de Carven) 10 rue l'Abbaye 75 006 Paris	3 231 664	3 008 951	1 034 800	NC	321 360	0	1,18 M€	- 8,86 M€	0	au 31/03/2015
Somedics 13 rue Camille Desmoulins 92441 Issy-Les-Moulineaux	49 950	608 955	584 745	NC	134 733	0	4,52 M€	- 0,12 M€	0	au 31/12/2010
Pellenc Selective Technologies 125 Rue Francois Gernelle 84 120 Pertuis	7 050 000	4 749 951	324 312	NC	0	0	20,65 M€	2,55 M€	0	au 31/12/2014
Financière Logistique Grimonprez 2 rue du Calvaire 59 811 Lesquin	49 120 448	48 611 236	1 269 736	NC	0	0	0M€	-0,39 M€	0	Au 31/12/2014
Hôtellerie Saint Jacques 9 rue de Téhéran 75008 Paris	3 332 900	2 738 007	924 840	NC	0	0	4,04 M€	- 0,418 M€	0	au 31/12/2014
Hôtel des Remparts 9 rue de Téhéran 75008 Paris	3 399 410	2 550 545	1 300 000	NC	0	0	2,59 M€	- 0,52 M€	0	au 31/12/2014
Kelell Participations (Holding Sermeta) 3 rue Keravel 29 200 Brest	392 200 013	383 439 035	1 000 000	NC	0	0	0M€	- 8,72 M€	0	au 31/12/2014
Cosmeur (Holding Sermeta) 3 rue Keravel 29 200 Brest	121 200 001	121 188 675	1 500 000	NC	0	0	0M€	- 0,01 M€	0	au 31/12/2014

Société Nord Capital FF (Holding Foirfouille) 77 rue Nationale 59 000 Lille	3 109 393		1 088 252	NC	0	0			0	1er bilan non encore établi
FF Développement (Holding Foirfouille) 155 avenue Clément Ader 34 174 Castelnau Le Lez	29 756 544		1 694 247	NC	0	0			0	1er bilan non encore établi
Ventil And co (Holding Alvene) 7 Rue De Lucheux 80600 Doullens	4 900 000	5 481 115	800 000	NC	0	0	1,07 M€	0,79 M€	0	31/12/2014
TOTAL			33 585 201		25 722 554	1 134 217				

Nous considérons que du fait de notre activité les Valeurs Nettes Comptables de nos participations constituent des informations stratégiques et ne peuvent donc pas être communiquées ligne à ligne.



Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société TURENNE INVESTISSEMENT S.C.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Les instruments financiers de capital investissement sont valorisés selon les méthodes décrites dans l'annexe aux comptes annuels. Nous avons pris connaissance des procédures définies par la société, des informations et des hypothèses retenues pour la valorisation de ces instruments financiers. Nous avons procédé sur ces bases à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense, le 27 avril 2016

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Isabelle Goalec
Associée



Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.226-2 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.226-2 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.226-10 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.226-2 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Contrat de co-investissement avec Turenne Capital Partenaires, agissant pour le compte des différents fonds qu'elle gère.

Un avenant au contrat de co-investissement a été autorisé par le Conseil de Surveillance du 30 mars 2015. Le contrat de co-investissement d'origine a été signé le 9 octobre 2006 et avait fait l'objet de précisions en date du 29 octobre 2006, pour se conformer aux demandes de l'AMF et au code de déontologie de l'AFIC. Il détermine les règles de co-investissement avec les fonds gérés par Turenne Capital Partenaires.

Au terme de l'avenant, Turenne Investissement a vocation à investir de manière autonome en direct, conformément à sa politique d'investissement. Néanmoins, votre société peut co-investir avec Turenne Capital Partenaires et Nord Capital Partenaires dans les cas suivants :


- (i) Co-investissement avec des fonds professionnels de capital investissement réservés aux investisseurs institutionnels (les « FPCI Allégés ») ainsi que les SCR, gérés ou conseillés par TCP ou NCP, sous réserve des priorités d'investissement décrits dans les politiques d'investissement des règlements de ces fonds d'investissement,
- (ii) Co-investissement avec des fonds d'investissement de proximité (les « FIP »), et fonds commun de placement dans l'innovation (les « FCPI ») dans des sociétés dans lesquelles des FIP ou FCPI sont déjà actionnaires et qui ne peuvent plus réinvestir dans les sociétés en question pour des raisons de ratios d'investissement, de durée de vie, etc.

Cet avenant a été signé le 13 avril 2015.

Paris La Défense, le 27 avril 2016

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Isabelle Goalec
Associée



RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

L'article L.226-10-1 du Code de Commerce impose au président du Conseil de Surveillance de toute Société en Commandite par Actions, ayant son siège social en France, dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, de rendre compte notamment de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ou du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Les diligences ayant sous-tendu la préparation et l'élaboration du présent rapport sont les suivantes : le rapport a été élaboré par le Président du Conseil de Surveillance de Turenne Investissement en liaison avec les services internes de Turenne Capital Partenaires. Il a fait l'objet d'un examen par le Comité d'Audit lors de sa réunion du 21 avril 2016.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance le 21 avril 2016 et transmis au Commissaire aux Comptes.

1. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE – LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Turenne Investissement adhère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF de décembre 2008, mis à jour en avril 2010, juin 2013 et novembre 2015 et disponible sur le site : www.medef.com.

Lorsque certains éléments du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF ne sont pas appliqués strictement, le Conseil de Surveillance l'indique clairement et le justifie.

Ainsi, les dispositions suivantes de ce Code ont été écartées:

EN MATIERE DE COMITE DES NOMINATIONS ET DES REMUNERATIONS

La Société n'a pas jugé opportun de constituer de Comité des Nominations, ni de Comité des Rémunérations. L'absence de création d'un Comité des Rémunérations et des Nominations est justifiée au regard de la spécificité de la Société en Commandite par Actions et de l'organisation propre à Turenne Investissement.

La création d'un Comité des Rémunérations, chargé de faire des propositions concernant la détermination de la rémunération des dirigeants mandataires, n'a pas été jugée nécessaire car le seul dirigeant mandataire social de la Société est la Gérance dont les modalités de calcul des rémunérations sont prévues par les statuts et vérifiées par le Commissaire aux Comptes. De plus, le Conseil de Surveillance vérifie également la conformité de ces rémunérations avec les dispositions statutaires.

Par ailleurs, la création d'un Comité des Nominations n'a pas été jugée utile dans la mesure où le Gérant dont l'identité est mentionnée dans les statuts a été désigné pour une durée indéterminée.

EN MATIERE DE DELAI SUFFISANT D'EXAMEN DES COMPTES PAR LE COMITE D'AUDIT

Le Comité d'Audit se réunit à l'effet notamment d'examiner les comptes annuels et semestriels préalablement à la réunion du Conseil de Surveillance appelée à examiner lesdits comptes. Néanmoins, la Société ne se conforme pas à la recommandation du Code AFEP-MEDEF aux termes de laquelle le délai d'examen des comptes par le Comité d'Audit doit être suffisant (au moins deux jours avant la réunion du Conseil). En effet, le Comité d'Audit se réunit le jour même du Conseil, pour faciliter la présence de ses membres au Conseil de Surveillance qui suit.

Toutefois, les membres du Comité (ainsi que ceux du Conseil) sont en mesure d'exercer leur mission de contrôle de manière effective car:

- l'ensemble des documents nécessaires leur est transmis pour leur permettre d'en prendre connaissance dans de bonnes conditions;
- ils bénéficient plus généralement d'une communication régulière de toute information utile de la part de la Société ;
- et ils sont en mesure de poser leurs questions de la société en amont du Comité d'Audit.

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le nombre de membres du Conseil de Surveillance est resté stable à cinq membres au cours de l'exercice 2015.

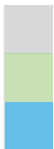
Le Conseil est composé de :

- Michel Cognet, Président du Conseil de Surveillance
- Yves Turquin, Président du Comité d'Audit
- Christian Toulouse, Membre du Comité d'Audit
- Sabine Roux de Bézieux, Membre du Comité d'Audit
- Ventos SA représenté par Sandra Pasti, Membre du Comité d'Audit.

Le conseil comprenant en son sein 2 femmes et 3 hommes, la parité homme-femme est en adéquation avec les recommandations de l'AFEP-MEDEF (y compris avec la recommandation applicable à l'issue de l'Assemblée Générale 2016 aux termes de laquelle l'écart entre le nombre de membres de chaque sexe ne peut être supérieur à deux dans les conseils de moins de 9 membres).

Les membres du Conseil sont de nationalité française.

Plus de la moitié des membres du Conseil sont des personnalités indépendantes conformément aux critères énoncés au paragraphe 9.4 du Code AFEP-MEDEF rappelés dans le tableau ci-dessous.



Suivant les critères du Code AFEP-MEDEF sont considérés comme indépendants:

Critères d'indépendance	Michel Cognet*	Yves Turquin	Christian Toulouse	Sabine Roux de Bézieux	Sandra Pasti
Ne pas être ni avoir été au cours des 5 dernières années : <ul style="list-style-type: none">• salarié ou dirigeant mandataire social de la Société ni salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société que celle-ci consolide,• dirigeant mandataire d'une société dans laquelle la Société détient un mandat de membre du Conseil ou dans laquelle un salarié ou un dirigeant mandataire de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat de membre du Conseil	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif de la Société ou son Groupe ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité					
Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Ne pas avoir été Commissaire aux Comptes de la Société au cours des 5 années précédentes	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Ne pas être membre du Conseil de la Société depuis plus de 12 ans	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Ne pas être un actionnaire participant au contrôle de la Société ou de sa société mère (seuil de 10 % en capital ou en droits de vote)	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
CONCLUSION	INDÉPENDANT	INDÉPENDANT	INDÉPENDANT	INDÉPENDANTE	NON - INDÉPENDANTE

* Monsieur Michel Cognet est membre du Conseil de Surveillance de Turenne Capital Partenaires (conseil qui n'a pas vocation à traiter les investissements de cette Société).

Un membre du Conseil, Mme Sandra Pasti représentant la société Ventos SA est actionnaire de plus de 10% du capital. Elle n'est donc pas considérée comme indépendante au vu du critère du Code AFEP-MEDEF relatif à l'actionnariat. Les membres du Conseil de Surveillance prennent cependant acte que Madame Pasti agit et a toujours agi en toute indépendance et que sa contribution au sein du Conseil est essentielle pour Turenne Investissement.

Aucun des membres du Conseil n'a eu de relations d'affaires avec la Société au cours de l'exercice 2015.

L'assemblée générale du 7 juin 2016 aura à se prononcer sur le renouvellement d'un des membres du Conseil de Surveillance, le mandat de Ventos SA représenté par Madame Sandra Pasti, demeurant au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Lors de chaque proposition de renouvellement ou de nomination, le Conseil examine l'indépendance des candidats.

Concernant le membre du Conseil en fonction, dont le renouvellement ou la ratification de la cooptation sera soumis à la prochaine assemblée, les conclusions du Conseil sur leur indépendance figurent ci-dessus.

L'ensemble des membres détenait, directement ou indirectement, 768 902 actions au 31 décembre 2015.

	Nombre de titres détenus	
	2015	2014
Michel Cognet	2900	1 800
Yves Turquin	5 004	5 004
Christian Toulouse	1 201	1 201
Sabine Roux de Bézieux	1000	0
Ventos SA	758 797	758 797

La Société n'ayant pas de salarié, il n'y a donc pas de représentants du personnel au Conseil de Surveillance.

LE ROLE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le règlement intérieur du Conseil

Un nouveau règlement intégrant les dernières recommandations du code AFEP/MEDEF a été soumis au Conseil du 4 mars 2014 et validé par ce dernier, il couvre dorénavant les domaines suivants :

- rôle, composition et fonctionnement du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit;
- évaluation du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit;
- rémunération ;
- obligations des membres du Conseil ;

Le fonctionnement et l'évaluation du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2015. Le taux de présence aux réunions du Conseil a été de 95 % soit :

Michel Cognet	100 %
Yves Turquin	100 %
Christian Toulouse	100 %
Sabine Roux de Bézieux	100 %
Ventos SA	75 %

Le Conseil a examiné les rapports de la gérance sur les informations concernant les valorisations des sociétés du portefeuille, les situations trimestrielles et les arrêtés semestriel et annuel, ainsi que le reporting analytique. Il a également revu la stratégie d'investissement et de gestion de la trésorerie. Il a présenté ses recommandations sur les opportunités de placement.

Il a donc pu travailler et statuer en connaissance de cause sur les comptes et la communication financière.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur :

- le Conseil de Surveillance est régulièrement informé, à l'occasion de ses réunions, de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements de la Société;
- les membres du Conseil de Surveillance reçoivent l'information utile à tout moment (y compris entre les séances du Conseil) dès lors que l'importance ou l'urgence de l'information l'exige.

Travaux et modes de fonctionnement du Comité d'Audit

Le Conseil de Surveillance a créé en 2006 un Comité d'Audit ; il est constitué de trois membres : Monsieur Yves Turquin (Président - indépendant), Madame Sabine Roux de Bézieux (membre indépendant) et Monsieur Michel Cognet (membre indépendant).

La Société respecte la recommandation du Code AFEP-MEDEF selon laquelle le Comité d'Audit doit être composé d'au moins 2/3 de membres indépendants.

Madame Sabine Roux de Bézieux (membre indépendant) et Monsieur Michel Cognet (membre indépendant) étant tous deux dirigeants d'entreprise expérimentés, ils sont spécifiquement reconnus comme compétents en matière financière et comptable.

M. Yves Turquin (membre indépendant) a plus de 10 ans d'ancienneté dans son mandat, et a exercé comme auditeur financier en Allemagne et en Grande Bretagne et associé chez Mazars, il est spécifiquement reconnu comme compétent en matière financière et comptable et en tant que Président du comité d'Audit.

Le rôle du Comité d'Audit est précisé dans la charte du Comité d'Audit.

Au cours de cette année 2015, le Comité d'Audit s'est réuni cinq fois pour exercer son contrôle sur les comptes de la Société et étudier les procédures de contrôle interne mises en place par la gérance. Le taux de participation à ces réunions s'élève à 100 %.

Dans le cadre de ses travaux qui ont principalement consisté en la revue des comptes sociaux et consolidés, du reporting analytique, des valorisations des sociétés du portefeuille, du reporting de la gérance, le Comité d'Audit a auditionné le Commissaire aux Comptes et la direction financière lors des arrêtés trimestriels. Il a également auditionné le déontologue Philippe Tardy Joubert sur les différents aspects de valorisation et de reporting.

Les travaux du Comité d'Audit ont couvert chacun des points définis par l'article L.823-19 du Code de Commerce et le rapport du groupe de travail de l'AMF, présidé par M. Poupart-Lafarge, du 22 juillet 2010, à savoir le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière avec une attention toute particulière sur la détermination de la valorisation des sociétés du portefeuille;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques;
- du contrôle légal des comptes annuels par le Commissaire aux Comptes ;
- de l'indépendance du Commissaire aux comptes.

Le Comité a revu systématiquement:

- les comptes sociaux ;
- les règles d'évaluation ;
- le suivi de la performance des sociétés du portefeuille (Ebitda, dettes), comme sous-jacent à la valorisation sur la base de multiples comparables ;
- la bonne application des procédures de contrôle interne de la société Turenne Capital Partenaires dans la partie de son activité qui concerne le conseil en investissement à Turenne Investissement.

Le Comité a rendu régulièrement compte de ses travaux au Conseil de Surveillance.

Pour 2016, le Comité d'Audit continuera de se réunir chaque trimestre, avant l'arrêté de chaque situation périodique. Il prendra en compte toutes les missions prévues par les textes. Le Comité d'Audit pourra bénéficier :

- de la présentation du Commissaire aux Comptes soulignant les points essentiels des résultats de l'audit légal et des options comptables retenues;
- d'une présentation portant sur les résultats, les risques et les engagements hors-bilan significatifs de la Société;
- d'une information sur la procédure de sélection pour le renouvellement du Commissaire aux Comptes ;
- de l'audition du Commissaire aux Comptes;
- de l'audition des responsables du contrôle des risques de Turenne Capital;
- de la possibilité de recours à des experts extérieurs.

Le Déontologue

Le Conseil de Surveillance a désigné en qualité de déontologue M. Philippe Tardy-Joubert.

Le déontologue a pour mission de participer à la rédaction des procédures et des règles et de veiller à ce qu'elles soient en permanence adaptées aux situations. Il devra s'assurer du respect ou de l'application de l'ensemble des règles au sein du Code de Déontologie.

Il a également pour mission de prévenir et, si nécessaire, d'arbitrer, les conflits de toute nature pouvant survenir au sein de la société ou entre cette dernière et toute personne, entreprise ou entité avec laquelle elle entretient des relations, dont notamment les sociétés du portefeuille et les co-investisseurs.

Le déontologue peut ainsi être saisi par tout moyen y compris verbalement, par toute personne dirigeante ou actionnaire de la société.

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET PROGRAMME DE STOCK-OPTIONS

Il a été distribué au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015, une enveloppe de jetons de présence de 48 000 €.

Les montants alloués au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015 ont été les suivants :

- Monsieur Michel Cagnet (Président du Conseil et membre du Comité) : 16 000 €
- Monsieur Yves Turquin (membre du Conseil et Président du Comité d'audit) : 11 000 €
- Madame Sabine Roux de Bezieux (membre du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit) : 9 000€
- Monsieur Christian Toulouse (membre du Conseil) : 6 000 €
- Ventos SA représenté par Madame Sandra Pasti (membre du Conseil) : 6 000 €

Il n'y a pas d'autres mandataires sociaux que les membres du Conseil de Surveillance.

Les organes de la SCA sont composés d'un gérant, la société Altur Gestion, qui est également associé commandité. Turenne Participations est également associé commandité.

La rémunération du gérant Altur Gestion SAS pour l'année 2015 est calculée suivant l'article 8.5 des statuts.

La Société n'a pas mis en œuvre de plan de stock-option, ni d'action gratuite.

Limitations des pouvoirs du gérant – Rôle du conseil de surveillance

Conformément aux dispositions de l'article 8.8 des statuts et de l'article 6 du règlement intérieur du conseil, toute modification du contrat de co-investissement signé entre la Société et Turenne Capital Partenaires doit être autorisée par le Conseil de Surveillance, statuant sur rapport de la gérance.

Par ailleurs, toute modification du contrat de conseil conclu entre Turenne Capital Partenaires et Altur Gestion, en présence de la Société, le 9 octobre 2006 tel que modifié par avenant en date du 25 octobre 2006 doit être autorisée par le Conseil de Surveillance de la Société.

Ces deux contrats ont été modifiés le 10 avril 2015 suite à l'autorisation du Conseil de Surveillance (avenant numéro 2 pour le contrat de co-investissement et numéro 3 pour le contrat de conseil).

Il n'existe pas d'autre limitation formelle aux pouvoirs de la gérance. Le Conseil de Surveillance considère cependant que les procédures en place permettent de considérer que la gérance ne peut pas exercer ses pouvoirs de manière abusive.

Conflits d'intérêts potentiels au niveau des organes d'administration, de direction, de surveillance et de la gérance

Il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels à la connaissance du Conseil de Surveillance.

À la connaissance de la Société, le dirigeant n'a aucun intérêt dans les sociétés du portefeuille de Turenne Investissement.

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance décrit les règles destinées à éviter les conflits d'intérêts.

Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale sont décrites à l'article 10 des statuts.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

Cadre général

Turenne Capital se réfère au principe de l'AMF et Turenne Investissement se réfère aux principes de contrôle interne décrits par le COSO report (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission).

La traduction française du COSO définit le contrôle interne ainsi :

« Globalement, le contrôle interne est un processus mis en œuvre par la direction générale, la hiérarchie, le personnel d'une entreprise, et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs entrant dans les catégories suivantes :

- réalisation et optimisation des opérations;
- fiabilité des informations financières;
- conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.»

Ce même rapport précise les composantes du contrôle interne :

- « environnement de contrôle ;
- évaluation des risques ;
- activités de contrôle : application des normes et procédures qui contribuent à garantir la mise en œuvre des orientations émanant du management;
- information et communication : l'information pertinente doit être identifiée, recueillie et diffusée sous une forme et dans des délais qui permettent à chacun d'assumer ses responsabilités;
- pilotage : les systèmes de contrôle interne doivent eux-mêmes être contrôlés afin que soient évaluées dans le temps, les performances qualitatives. »

Un système de contrôle interne conçu pour répondre aux différents objectifs décrits ci-dessus ne donne pas cependant la certitude que les objectifs fixés seront atteints et ce, en raison des limites inhérentes à toute procédure.

L'objectif spécifique de Turenne Capital Partenaires et Turenne Investissement dans le cadre de la réalisation et de l'optimisation des opérations se ventile en trois éléments : 1) identification et réalisation des meilleurs investissements possibles répondant à la stratégie des sociétés concernées, 2) suivi de la performance des sociétés du portefeuille et du respect du plan agréé avec leurs dirigeants, 3) protection des actifs propres ou gérés pour le compte de tiers, en contrôlant les flux financiers, les valeurs financières et les titres du portefeuille.

Les procédures relatives à Turenne Investissement sont indissociables de celles mises en œuvre dans le cadre des contrats de conseil et de co-investissement avec Turenne Capital Partenaires.

Mesures prises au cours de l'année 2015

La Société a avancé sur plusieurs chantiers :

- la poursuite des contrôles périodiques par l'équipe externe à Turenne Capital chargée de la mission de contrôle interne notamment sur les co-investissements ;
- la poursuite des actions en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

POURSUITE DES CONTROLES PERIODIQUES SUR LE CONTROLE INTERNE ET LA BONNE APPLICATION DES REGLES SPECIFIQUES DES SCR (QUOTAS)

Parmi les contrôles effectués en cours d'année, citons :

- le respect des règles de déontologie par le personnel de Turenne Capital Partenaires et celui du gérant, Altur Gestion en particulier en matière d'investissements à titre personnel;

- la conformité de l'application des procédures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- le suivi des mandats sociaux des membres du personnel de Turenne Capital Partenaires;
- le contrôle de conformité de la prévention et du traitement des situations potentielles de conflits d'intérêts (contrôle du registre des conflits d'intérêts et des procédures de conflit d'intérêts publiées sur le site de Turenne Capital Partenaires)

Aucune anomalie significative n'a été relevée. Mais les procédures continueront à être renforcées dans tous les domaines identifiés.

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

- Les personnels de Turenne Capital Partenaires et d'Altur Gestion assistent régulièrement à une session de formation sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.
- Des contrôles ont été effectués en fonction de la nature des transactions.

Rappelons que le paragraphe II de l'article 242 *quinquies* du Code Général des Impôts et l'article 171 AS *bis* de l'annexe II ont instauré, à compter de la clôture au 31 décembre 2006, une déclaration fiscale détaillée permettant à l'administration fiscale de contrôler le respect du quota de 50 % des SCR.

Description synthétique des procédures de contrôle interne au niveau de la Société

Cette section permet de remettre à l'esprit du lecteur, les pratiques mises en œuvre par la Société.

ORGANISATION GENERALE DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE AU NIVEAU DE LA SOCIETE

Les acteurs et leurs activités de contrôle interne

La Société a, comme objet, l'investissement dans des titres de sociétés, en principe non cotées, soit en direct, soit au travers de véhicules d'investissement tels que Fonds Professionnels de Capital Investissement (FPCI).

Turenne Investissement investit de façon indépendante mais continue aussi à investir et désinvestir aux côtés des fonds gérés par Turenne Capital Partenaires.

Pour ce faire, elle s'appuie sur des équipes d'investissement et sur des équipes de support.

Le premier objectif du contrôle interne concerne la qualité du processus d'investissement et de désinvestissement. Il consiste à s'assurer que toute équipe d'investissement ne se consacre qu'à des projets qui correspondent à la stratégie de la Société : secteur, maturité, taille, performance financière attendue.

Les organes de contrôle des investissements sont les suivants :

- Comité d'Investissement et de désinvestissement (CI) : composé de membres indépendants, il donne son avis consultatif sur les décisions d'investissement et de désinvestissement (cessions totales ou partielles, fusions, introductions en bourse, réinvestissements);

- La réunion de valorisation: composé des associés de Turenne Capital Partenaires et du gérant de Turenne Investissement, en présence du commissaire aux comptes, il se réunit selon un calendrier prédéterminé, de façon trimestrielle. Son rôle est de travailler avec l'équipe en charge d'un investissement pour s'assurer que les objectifs stratégiques et opérationnels sont bien remplis et de calculer la valorisation de chaque société en portefeuille.

Tout investissement donne généralement lieu à des diligences notamment financières par un ou plusieurs cabinets indépendants réputés. D'autres revues (marché, assurances, environnement) peuvent être effectuées si nécessaire.

Le deuxième objectif concerne le contrôle des flux et des actifs. Pour ce faire, les modalités suivantes sont mises en œuvre :

- les fonctions comptabilité et administration des fonds sont séparées;
- les titres sont inscrits au nominatif pur et réconciliés périodiquement avec le banquier dépositaire et les teneurs de registre de chaque société;
- les instructions de paiement sont centralisées auprès du président de la société de gestion pour les fonds et du président de la gérance de Turenne Investissement ;
- l'administration des fonds s'assure de l'exhaustivité de la documentation juridique, en liaison avec le banquier dépositaire, avant de transmettre les documents à la signature des personnes habilitées ;

Rappelons que le Conseil de Surveillance de Turenne Investissement a créé un Comité d'Audit qui peut se faire assister par le Commissaire aux Comptes de la Société.

Le troisième objectif est la fiabilité des informations financières. Il se traduit principalement par des contrôles croisés entre les données issues de la comptabilité et celles issues du système de gestion de titres.

Le quatrième objectif concerne la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur. Tout est mis en œuvre pour s'assurer du respect des textes généraux, mais aussi de la réglementation propre aux Sociétés de Capital Risque (quotas de titres éligibles au statut de SCR) et à celle des sociétés cotées.

Turenne Capital Partenaires dispose d'un Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI). Les règles de déontologie font partie intégrante de son règlement intérieur. Cette assistance s'inscrit dans le cadre des articles 313-72 à 313-76 du Règlement Général de l'AMF s'appliquant aux sociétés de gestion qui ont vocation à déléguer ou externaliser certaines fonctions.

Les références externes

Turenne Capital Partenaires est une Société de Gestion de Portefeuille (SGP) agréée par l'AMF. En tant que SGP, elle est membre d'une association professionnelle française, l'Association Française des Investisseurs pour la Croissance (AFIC). Celle-ci a publié un code de déontologie et des guides de référence. Par ailleurs, Turenne Capital Partenaires, et Turenne Investissement, se conforment aux règles de valorisation et méthodes de l'IPEV (International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines), développées entre autres par l'AFIC, l'EVCA et le BVCA, de même qu'elles se réfèrent aux normes du COSO en matière de contrôle interne.

L'élaboration de l'information financière et comptable destinée aux actionnaires

• Systèmes et processus d'élaboration des états comptables et financiers

- La gestion des données financières repose sur l'utilisation du progiciel Ibiza Software utilisés par le cabinet comptable extérieur GMBASeleco
- La gestion des données financières repose sur l'utilisation du progiciel Capital Venture 3 (CV3) édité par Klee Group, pour la gestion des titres des fonds et de Turenne Investissement, et pour l'établissement des états analytiques.

L'intégralité des données du portefeuille de Turenne Investissement depuis sa création a été reprise et un reporting personnalisé a été développé.

L'ensemble des systèmes est diffusé auprès de nombreux utilisateurs, en France pour le système comptable et dans le monde entier pour CV3. Ils sont bien documentés.

Les deux systèmes transactionnels sont utilisés de manière indépendante, d'un côté par le cabinet comptable (Ibiza Software), de l'autre par l'administration des fonds (CV3). Ceci donne lieu à des rapprochements et des contrôles au moment des synthèses.

Le Comité d'Audit, après avoir effectué ses investigations, fait part de ses remarques et recommandations au Conseil de Surveillance.

Valorisation des titres en portefeuille

Le reporting d'une société de gestion de portefeuille ou d'une société de capital-risque repose en particulier sur la valorisation des titres détenus en portefeuille.

Une valorisation trimestrielle est préparée par chaque investisseur en charge d'une participation.

Ces propositions sont revues, et éventuellement amendées, lors de réunions de valorisation. Le Comité d'Audit de Turenne Investissement peut également mettre en cause une valorisation.

Le Commissaire aux Comptes et le gérant revoient les valorisations avec les équipes sectorielles.

PRESENTATION DES INFORMATIONS SYNTHETIQUES SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

Les procédures sont regroupées dans le recueil de contrôle interne.

La présentation des acteurs opérationnels et de contrôle a déjà décrit le mécanisme de contrôle et de suivi des activités d'investissement/désinvestissement par des comités spécifiques.

Le contrôle des flux et des actifs repose sur la ségrégation des tâches entre le cabinet comptable et l'Administration des fonds, la centralisation des signatures et les rapprochements avec le dépositaire des titres.

Le suivi du respect des règles de déontologie, incluses dans le règlement intérieur, est centralisé auprès du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI) de la société de gestion.

Les règles de déontologie sont présentées ci-dessous dans le cadre du Règlement de Déontologie.

Afin d'éviter les risques de délit d'initié, le déontologue et le responsable de la conformité et du contrôle interne tiennent à jour la liste des sociétés dont les titres sont interdits à toute transaction par les membres du personnel et leurs proches. Pratiquement, tout investissement dans une société cotée ou non cotée doit être autorisé préalablement par le responsable de la déontologie, sauf en cas de mandate géré par une banque externe.

Le contrôle ne s'exerce pas uniquement sur les opérations internes à la Société, mais sur les sociétés du portefeuille elles-mêmes. Altur Gestion et Turenne Capital participant aux réunions des organes de gouvernance de pratiquement toutes les sociétés du portefeuille. Ils participent activement aux conseils et comités de type audit et rémunérations. Ils reçoivent un rapport périodique d'activité et le commentent à leur tour en réunion d'investisseurs. Ils s'assurent avec la meilleure diligence possible que les capitaux investis par Turenne Investissement sont utilisés conformément aux objectifs fixés lors de l'investissement.

La Société exerce ses droits de vote à chaque assemblée générale.

DILIGENCES MISES EN ŒUVRE

Afin de préparer ce rapport, le président du Conseil de Surveillance a interrogé tous les intervenants en matière de contrôle : le responsable financier et le responsable de la conformité et du contrôle interne de Turenne Capital Partenaires, le Commissaire aux Comptes et les membres du Comité d'Audit.

Les sujets du contrôle interne et de la déontologie ont été abordés lors des réunions du Conseil de Surveillance.

IDENTIFICATION DE DÉFAILLANCES OU INSUFFISANCES GRAVES DE CONTRÔLE INTERNE

À notre connaissance, aucune défaillance ni insuffisance grave de contrôle interne n'a été révélée lors de l'évaluation ni au cours de la préparation du présent rapport.

Relation entre les facteurs de risque et les procédures de contrôle interne

L'ensemble des facteurs de risque ainsi que les mesures prises pour limiter leurs impacts sont traités dans le rapport du gérant.

Ce rapport n'a pas pour objet de décrire les procédures en détail. Au travers de la description de l'organisation et des principes de contrôle interne, nous vous avons synthétisé les grands axes de fonctionnement de notre contrôle interne.

L'année 2015 a vu, entre autres choses, la suite des actions de contrôle interne, de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et l'intégration du nouveau progiciel.

L'année 2016 verra la poursuite de nos efforts dans la rédaction de nouvelles procédures notamment financières et la mise en œuvre d'actions correctives si nous-mêmes ou nos contrôleurs relèvent des faiblesses ou des omissions.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 21 avril 2016.

Le Président du Conseil de Surveillance

Rapport du commissaire aux comptes, établi en application de l'article L.226-10-1 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil de surveillance de la société Turenne Investissement

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société TURENNE INESTISSEMENT S.C.A. et en application des dispositions de l'article L.226-10-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de cet article au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.226-10-1 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.226-10-1 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport

du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.226-10-1 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.226-10-1 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 27 avril 2016

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Isabelle Goalec
Associée

Rapport du commissaire aux comptes sur les opérations sur le capital prévues aux résolutions 8, 9, 10 et 12 de l'Assemblée générale du 7 juin 2016

Assemblée générale du 7 juin 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution des missions prévues par le Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Emission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières à l'exception des obligations avec maintien du droit préférentiel de souscription (résolutions nos 9 et 10)

En exécution de la mission prévue par les articles L.228-92 et L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Gérant de la compétence de décider de différentes émissions d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital, à l'exception des obligations, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Gérant vous propose, sur la base de son rapport de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions :

- émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital, à l'exception des obligations (neuvième résolution), pour un montant nominal maximal de 30 000 000 euros, ce montant s'imputant sur le plafond fixé dans la onzième résolution.
- Le montant nominal maximum de 30 000 000 euros pourra être augmenté de 15% dans les conditions prévues à la dixième résolution.

Il appartient à votre Gérant d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R.225-114 et R.225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont notamment consisté à vérifier le contenu du rapport du Gérant relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

En application de la loi, nous vous signalons que ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces délégations par votre Gérant en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Emission d'actions ordinaires réservée aux salariés avec suppression du droit préférentiel

de souscription (résolution n° 12)

En exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Gérant du pouvoir de décider une augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés de votre société, pour un montant limité à 10 000 euros, opérations pour lesquelles vous êtes amenés à vous prononcer. Ces augmentations de capital sont soumises à votre approbation en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Gérant vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, le pouvoir de fixer les modalités de ces opérations et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

Il appartient à votre Gérant d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Gérant relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital proposées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du Gérant.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les augmentations de capital seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Gérant.

Réduction du capital social par annulation d'actions achetées (résolution n°8)

En exécution de la mission prévue à l'article L.225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée. Votre Gérant vous propose de lui déléguer, pour une durée de dix huit mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée à la septième résolution.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Paris La Défense, le 27 avril 2016

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Isabelle Goalec
Associée



9 rue de Téhéran – 75 008 Paris

Tel : 01 53 43 03 03 – Fax : 01 53 43 03 04